

**Groupe interuniversitaire
d'étude de la postmodernité**

**INTÉGRATION ET EXCLUSION :
LE RÉGIONALISME À L'AUNE
DE LA SOCIOLOGIE**
(Exposé de Dorval Brunelle)
Séminaire du 15 décembre 1995

Cahiers de recherche

**Groupe interuniversitaire
d'étude de la postmodernité**

**INTÉGRATION ET EXCLUSION :
LE RÉGIONALISME À L'AUNE
DE LA SOCIOLOGIE**
(Exposé de Dorval Brunelle)
Séminaire du 15 décembre 1995

Cahiers de recherche

Les Cahiers de recherche sont publiés par le Groupe interuniversitaire d'étude sur la postmodernité. Le travail d'édition des Cahiers est sous la responsabilité de Nathalie Freitag. Toute correspondance doit être adressée à:

Groupe interuniversitaire d'étude de la
postmodernité
Département de sociologie
UQAM
C.P. 8888, Succ. A
Montréal, Québec
H3C 3P8

INTÉGRATION ET EXCLUSION : LE RÉGIONALISME ÉCONOMIQUE À L'AUNE DE LA SOCIOLOGIE

(EXPOSÉ DE DORVAL BRUNELLE)

Séminaire du 15 décembre 1995

Michel Freitag : Dorval Brunelle, qui est professeur au département de sociologie de l'UQAM, va nous parler aujourd'hui de la régionalisation de l'économie et de sa signification du point de vue de l'analyse sociologique. Dorval travaille depuis plusieurs années avec Christian Deblock, professeur au département de science politique de l'UQAM et qui est également présent ici, sur la question de l'intégration continentale en Amérique du Nord, intégration qui a pris un tour nouveau avec la conclusion de l'ALENA entre les États-Unis et le Canada, puis récemment le Mexique. Le propre de l'analyse qui va être présentée par Dorval Brunelle est de situer cette question de l'intégration économique nord-américaine dans le contexte d'une tendance plus générale au développement de la régionalisation dans le cadre même de la mondialisation dont on parle tant, de manière à en mieux saisir les implications sociales et politiques. C'est un thème qui rejoint très certainement ceux dont nous débattons dans le groupe sur la postmodernité, parce qu'un des aspects essentiels de la réflexion sur la postmodernité consiste à montrer la prééminence que prennent les mécanismes de régulation économique sur l'ensemble des mécanismes de régulation sociale et politique (et notamment sur ceux qui instituaient des sociétés communautaires, qui régissaient d'une certaine façon collectivement leur destin), d'une part, et d'autre part la transformation même du champ économique qui est en train de se produire dans cette mondialisation de l'économie et qui met en cause le caractère universel abstrait de l'économie telle qu'elle avait été définie par l'économie classique, qui faisait en quelque sorte de l'économie un espace objectif neutre dans lequel pouvaient se déployer des relations sociales qui, d'une certaine manière, restaient maîtresses d'elles-mêmes face à l'objectivité des procès économiques. Tout le phénomène de la mondialisation renvoie à un contrôle de l'espace économique par des entités multinationales, qui ont des stratégies, qui agissent sur le marché, qui s'efforcent de contrôler ou d'influencer aussi bien la demande que l'offre; et le marché n'y est donc plus une donnée première mais devient finalement, soit une référence idéologique, soit éventuellement une simple conséquence des pratiques nouvelles. Le problème qui va être abordé par Dorval Brunelle touche donc directement ces questions-là.

Dorval Brunelle : Je veux d'abord remercier Michel Freitag et le Groupe de recherche de nous avoir invités, mon collègue Christian Deblock et moi. Nous copilotons ensemble de notre côté une équipe de recherche, le Groupe de recherche sur l'intégration continentale. Cela s'est appelé au départ le Groupe de recherche sur l'intégration des économies canadienne et mexicaine. Je raconte rapidement l'élargissement progressif de nos préoccupations. Nous avons travaillé d'abord sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et nous avons été parmi les rares qui avaient vu venir l'ALENA. Nous traitions déjà du Mexique au moment où on prenait pour acquit au Canada que jamais on ne négocierait avec les Mexicains, et, petit à petit, nous avons élargi le périmètre de nos préoccupations, jusqu'à engager récemment, dans un collectif, la comparaison entre les régimes d'intégration continentale, celui de l'Union européenne d'un côté, de l'Amérique du Nord de l'autre. Parallèlement à ces préoccupations, qui relèvent peut-être davantage de l'économie politique classique, nous nous sommes intéressés de plus en plus à la dimension sociologique de l'intégration. Or, en ouvrant là-dessus, je me suis lancé dans une véritable saga parce que la notion d'intégration est un concept central en sociologie. Nous parlons d'intégration depuis l'an zéro; les économistes, eux, parlent d'intégration depuis la Deuxième Guerre mondiale, et le régionalisme économique comme processus d'intégration est quelque chose de récent. Mais il y avait un avantage marqué à travailler cela depuis l'angle de la sociologie, puisque les sociologues ont toujours à l'esprit l'idée qu'intégration et exclusion vont de pair — ce que l'économiste ne lie pas, pour une raison qui nous échappe. (Je ne veux pas exagérer : certains économistes, je pense à Myrdal et à Perroux, avaient bien vu le lien entre désintégration et intégration, entre intégration et exclusion.) Quoi qu'il en soit, il y a deux ans, nous avons dispensé un séminaire annuel de doctorat là-dessus, où nous avons exploré la question de l'intelligibilité qu'offrait la fréquentation d'un certain nombre de théories sociologiques «canoniques» pour saisir les phénomènes d'intégration économique. Cela apparaissait déjà comme une voie de recherche tout à fait fascinante. Nous avons produit un court texte, et l'idée a fait son chemin de mener ce genre d'exploration de manière à cerner l'apport des théoriciens contemporains. J'ai amorcé la réflexion à partir de Spencer, à cause de son lien avec la doctrine libérale, et l'idée était d'en arriver à Habermas, Luhmann, et à la limite, à Freitag — mais cela va, je pense, me prendre un temps considérable. Alors, ce que j'ai pensé faire ici, c'est amorcer la réflexion sur les interprétations sociologiques que l'on peut faire de l'intégration économique régionale, sans essayer de faire cette analyse régressive, et en ouvrant

essentiellement sur la mise en perspective d'un ensemble de phénomènes, qui sont à la fois moulés et déterminés par le processus d'intégration régionale. Dans ma présentation, je vais quand même faire un détour; je vais commencer par une mise en place des grands paramètres de l'ordre d'après-guerre. Et tout de suite après, je voudrais qu'on place le «désordre d'après-guerre». En d'autres termes, je voudrais essayer de montrer, au-delà de la mise en place de ces paramètres fondateurs de l'ordre d'après-guerre, comment ces paramètres produisaient précisément un ensemble d'exclusions. Et le troisième plan de l'analyse, ce sera d'essayer de voir comment le mécanisme d'intégration économique régionale (qui est le nom technique qu'on donne à ce genre de processus) essaie à l'heure actuelle de surmonter, de dépasser l'enchevêtrement de l'ordre et du désordre; il s'agira donc d'ouvrir sur une dimension plus sociologique de la question de l'intégration économique régionale dans le contexte actuel.

Premier point. Je commence avec les paramètres de l'ordre d'après-guerre. Je vous rappelle que l'ordre d'après-guerre est construit essentiellement autour de trois grands principes : principe de sécurité, principe de justice, et principe de bien-être. On trouve ces trois principes (en général, je ne donnerai pas mes références, à moins que vous ne me les demandiez) formulés dans les textes de certains des pères fondateurs de l'ordre d'après-guerre, et entre autres chez l'historien Shotwell. L'opérationnalisation de ces trois principes est, elle, beaucoup plus intéressante, parce qu'elle repose sur une «topographie» d'une très grande homogénéité conceptuelle, c'est-à-dire théorique, et opérationnelle, c'est-à-dire pratique. Première topographie : on établit une distinction très nette entre le «national» et l'«international». La deuxième : on sanctionne une distinction entre les sphères économique, culturelle, étatique, c'est-à-dire une distinction entre le «privé» et le «public». Il est particulièrement important de prendre en compte la fameuse opposition entre le national et l'international. L'État-nation d'après-guerre va opérationnaliser ce clivage majeur, en se posant lui-même comme le maître-d'œuvre d'un espace national — au niveau économique, au niveau sociétal, au niveau culturel, etc. —, et il établit alors une délimitation très claire entre ce qui est international et ce qui demeure national. Si l'on reprend les trois principes : la sécurité au niveau international, c'est essentiellement le maintien de l'ordre — c'est le mandat qui sera confié par exemple à l'ONU et au Conseil de sécurité. La justice au niveau international, ce sera bien sûr, en 1948, l'adoption de la Déclaration universelle des droits et la mise sur pied de la Cour internationale de La Haye. Le troisième principe est celui qui est le plus délicat à opérationnaliser, parce qu'on ne pense pas en termes de bien-être mondial, on

pense essentiellement en termes d'un bien-être national. Le seul lieu où il y a donc cette jonction entre le national et l'international, et où, à la limite, le national l'emporte sur l'international, c'est celui de la production du bien-être, un bien-être qui est désormais confié à chacune des économies nationales; et la poursuite de ce bien-être au niveau national devrait bien sûr, avec les deux autres paramètres, permettre d'arriver à construire un monde relativement harmonieux qui se situerait loin des dislocations auxquelles on avait assisté dans l'entre-deux-guerres. Et ce que je voudrais souligner, une fois le contexte placé, c'est que ces catégories représentent et portent un compromis entre des acteurs sociaux, compromis grâce auquel ces acteurs maintiennent leur ascendant à l'intérieur de l'espace public national, leur ascendant au niveau de la légitimité et de la représentativité de cet espace national. En ce sens, ces catégories permettent de fonder une citoyenneté homogène à l'intérieur d'un espace public, une citoyenneté qui repose à son tour sur des identités forgées à l'intérieur des espaces privés, respectivement l'entreprise et la famille. Mais ce que je veux surtout souligner, c'est l'idée que la distinction même entre le national et l'international, de même que la distinction entre le privé et le public, représentent déjà un compromis entre des acteurs. C'est cela que je voudrais illustrer dans le premier temps de l'analyse.

Dans le contexte de l'application de ces paramètres, l'État devait assumer trois grandes fonctions au niveau national : participer à l'effort économique et logistique en vue d'assurer le maintien de la sécurité internationale, maintenir l'équilibre entre les agrégats économiques au niveau national, voire gérer lui-même certains secteurs économiques (avec les nationalisations, etc.), enfin, redistribuer la richesse accumulée, de manière à consolider la démarcation entre sphère privée — entreprise et famille — d'un côté, et sphère publique de l'autre, grâce à la politique économique et à la sanction d'un ensemble de politiques sociales. L'articulation entre les sphères publique et privée d'une part, les niveaux économique et politique de l'autre, était opérationnalisée grâce à l'extension du rapport salarial qui, de simple rapport contractuel limité à la rémunération du travail se transforme désormais en véritable rapport socio-politique (ce que Mauss appellerait peut-être un «fait social total»), puisqu'il opère désormais la jonction entre l'économie (c'est-à-dire le privé) et l'économie politique (c'est-à-dire la gestion macro-économique) grâce à l'instauration du salaire indirect qui est versé par les patrons et les employés dans les caisses — caisses de chômage, par exemple — d'une part, et d'autre part grâce à l'intervention de l'État dans la réglementation du travail, et surtout dans la réglementation de la main-d'œuvre et du marché du travail. Quelque chose m'apparaît essentiel ici (qui a été relevé,

entre autres, par les régulationnistes dont je m'inspire momentanément), c'est cette idée que le rapport salarial apparaît dans l'après-guerre comme une instance qui établit la jonction entre le privé et le public, entre l'économie et l'économie politique. Ce rapport comprend non seulement le salaire qui est versé par un patron, ainsi que les versements indirects qui sont faits par les patrons et par les employés à des caisses d'assurance-chômage, mais il est également modelé par l'action normative exercée par l'État, grâce, par exemple, à la reconnaissance des syndicats, à la limitation des heures de travail, à la mise en place de certaines normes autour de la santé-sécurité au travail, etc. Ce qui était donc autrefois un rapport privé (il y a une longue phase de transition à cet égard sur laquelle je n'insisterai pas), la rémunération salariale, devient désormais un rapport qui se situe à l'interface entre les deux versants, privé et public, de l'économie et de l'économie politique. L'ordre social qui est ainsi recomposé au niveau national est bel et bien un ordre fondé sur le salariat, de sorte que le statut d'employé ou de travailleur est une condition essentielle d'accès à la citoyenneté et à son espace public. Le non-travailleur, le non-salarié, est marginalisé, il est exclu de fait et surtout de droit, puisqu'il se trouve placé dans une situation de dépendance directe vis-à-vis de l'État, en tant que, par exemple, prestataire du bien-être social, ou prestataire d'autres types de subventions. Et le plus significatif ici, c'est bien que cette citoyenneté subsume ou absorbe toutes les identités dont l'expression est alors renvoyée à la sphère privée. Ceci m'apparaît tout à fait déterminant dans la construction de l'ordre d'après-guerre : comment on a mis en place un ordre public homogène, un ordre public qui est fondé essentiellement sur le salariat, sur la rémunération du travail, et qui, de ce fait, s'est trouvé à répercuter au niveau du privé la germination des identités différentielles. Ainsi, l'articulation entre l'espace public monopolisé par la pensée technocratique et la solution bureaucratique, articulation qui devait permettre de faciliter la juxtaposition ou le côtoiement entre l'État et le marché, cette articulation a plutôt conduit à pacifier un espace public au prix de l'accroissement des conflits d'identité dans les espaces privés. Cette idée que la construction d'un espace public dans l'après-guerre a conduit à répercuter les identités et les conflits d'identité au niveau des espaces privés me paraît être un élément souvent minimisé dans l'analyse sociologique. Cette délimitation claire et nette entre le privé et le public correspond ainsi à une vision très libérale issue des penseurs des Lumières, une vision qui a valorisé la recherche de la paix sociale à tout prix au sein d'un ordre public, et ce, au détriment de l'accroissement de la violence (violence patronale, violence familiale) au sein de l'espace privé.

Deuxième temps de l'analyse. Je voudrais maintenant explorer davantage ce que j'appelle le désordre d'après-guerre. Si je reviens sur ce qu'on vient de couvrir, il est intéressant de voir que cette topographie particulièrement claire de l'après-guerre, qui est donc une topographie socialement et politiquement construite, conduit à des formes particulières d'intégration, et par voie de conséquence, à une certaine démultiplication des exclusions sociales, des exclusions interindividuelles. Il m'apparaît que la définition la plus intéressante de cette mise en forme passe par la juxtaposition, très évidente dans toute la littérature à l'époque, des notions d'aptés et d'inaptes au travail. Je vais m'attarder sur cette juxtaposition, parce que je crois qu'en explorant cette forme d'opérationnalisation de l'universalité dans l'après-guerre, on peut comprendre les formes et les contenus des exclusions qui prévalent à l'heure actuelle. En d'autres mots, cette universalité au sein de l'espace public n'est pas une universalité abstraite, c'est une universalité qui est construite dans le contexte de l'après-guerre autour de la mise en œuvre de cette juxtaposition entre aptés et inaptes. Je vous rappelle qu'on trouve cette juxtaposition chez Beveridge, le fondateur de l'État-providence. C'est Beveridge lui-même qui, dans *Social Insurances...* en 1942, avait déjà envisagé l'État de bien-être comme étant un État qui prendrait la relève auprès des inaptes au travail. Bien sûr, la notion d'«inapte» est définie de manière résiduelle : les inaptes, ce sont tous ceux qui ne sont pas *de facto* inscrits dans des rapports de travail. Et on verra quelles difficultés cette opérationnalisation va poser par la suite. Mais ce qui est peut-être encore plus significatif pour mon propos, c'est cette idée que la distinction «aptés» et «inaptes» ait été rien moins que constitutionnalisée dans le contexte canadien. On se souviendra en effet qu'en 1940, quand on assiste au transfert d'un pouvoir qui était autrefois de juridiction provinciale vers le fédéral, transfert qui est alimenté par la crise et surtout par la réflexion qui est faite par la Commission Rowell-Sirois sur l'état de l'économie canadienne dans l'entre-deux-guerre, pour sortir de cette juxtaposition de marchés provinciaux dans le contexte canadien, les rédacteurs du rapport Rowell-Sirois, s'inspirant de Keynes et anticipant sur Beveridge, vont reprendre cette distinction centrale entre les «aptés» et les «inaptes», et, dans un raccourci tout à fait canadien, et avec une innocence galactique, vont la constitutionnaliser, avec le résultat que, tout ce qui se trouve dans la périphérie directe du contrat de travail, tout ce qui relève, par exemple, dans le contexte canadien, de l'assurance-chômage, va être basculé au niveau de la juridiction fédérale, et la juridiction des «inaptes» (c'est-à-dire, dans l'esprit de Beveridge et dans l'esprit du rapport Rowell-Sirois, essentiellement tous ceux qui

ne peuvent pas travailler pour toutes sortes de raisons qu'on explorera tout à l'heure) devait relever désormais essentiellement du gouvernement provincial. Ce qui est intéressant ici, c'est de souligner que l'aptitude, en tant qu'universel, est définie essentiellement comme capacité de s'inscrire dans des rapports de travail, ou en tout cas d'y revenir (pour ce qui est du statut précaire qui est celui du chômeur), mais, et c'est sur quoi je veux insister, que cet universel apparaît aussi comme un délitage, un délestage des particularismes. Il est dès lors assez intéressant de souligner qu'on va construire l'inaptitude autour des particularités ou des particularismes des individus. Ceci m'apparaît fondamental pour éviter ce qui est à mon avis une erreur, c'est-à-dire de penser l'universel dans lequel nous baignerions à l'heure actuelle comme étant menacé par ces particularismes. On dit que les «droits des femmes», les «droits des mineurs», les «droits des homosexuels», etc., sont des interpellations lancées à cet universel qu'on ne veut pas toucher. Ce que je prétends, c'est que c'est l'inverse : c'est une définition restreinte de l'universel, une définition par défaut, qui a conduit à la démultiplication, à un délitage, par le biais de ces identités qui se recomposent dans des particularismes, et qui sont contraintes de se définir comme particularités pour pouvoir éventuellement accéder à l'universel. Ces particularismes constituent l'univers de l'exclusion, d'une part, mais ils construisent également l'univers des particularismes, en quelque sorte, c'est-à-dire qu'ils permettent de comprendre les modalités mêmes de l'exclusion comme un processus sociopolitique tout à fait précis. Ainsi le compromis (c'est ça qui m'apparaît maintenant, à l'autre niveau, au niveau plus théorique, mais il faut voir que toujours il s'agit d'aller voir quels compromis sociaux il y a derrière ces particularismes, ce qui est l'obsession du sociologue) entre les trois acteurs (État, patronat, syndicat) n'est pas seulement un compromis politique, théorique, mais qu'il s'agit également d'une opérationnalisation de l'exclusion. Ceci m'apparaît déterminant par rapport à ce qu'on avait pu penser quand il n'était question que d'envisager l'exclusion comme l'envers de l'intégration.

Je vais revenir en arrière ici pour situer davantage la centralité de ce débat. Il est assez clair que la mise en place de l'État-providence résulte essentiellement de ce compromis, et, pour reprendre Touraine, il s'agit à ce niveau de rendre compte d'un compromis entre trois acteurs qui assument un rôle universel dans le périmètre de l'État : le patronat, le syndicat et l'État, conviennent, dans l'après-guerre, de considérer comme étant universelle leur propre légitimité à l'intérieur du périmètre de l'État-nation. L'État devient un État national, le patronat se constitue en association patronale nationale, les syndicats consolident leur

appartenance nationale. (En passant, c'est l'internationalisme qui en prend un coup, mais cela est une autre question!) Et il est intéressant de voir comment, pourquoi cela s'est fait. Cela s'est fait, je le répète, essentiellement à la faveur de la guerre, où l'on avait déjà, au Canada par exemple, mis sur pied ce tripartisme pour pouvoir prévenir l'émergence des conflits et l'on avait fait beaucoup de concessions pour y parvenir : on avait adopté un Code du travail, on avait adopté des normes de travail, on avait même fixé les modalités de la circulation de la main-d'œuvre dans l'espace géographique, de telle sorte qu'à la fin du conflit, ces trois acteurs récoltent les fruits de leur collaboration. En ce sens, leur légitimité repose précisément sur le fait qu'ils agissent et sont reconnus comme étant hégémoniques dans l'État. Quand on regarde les documents syndicaux des années 40, 50, et même 60, on est un peu surpris de voir que le syndicalisme s'occupe de tout, de féminisme, d'environnementalisme (dans la mesure où on y croyait), d'éducation, de démocratie. Même chose pour le patronat qui, malgré qu'il veuille faire le grand saut au niveau mondial, le fait pour la nation, pour le pays. Alors, il y a un absent dans cette triade (il va bien sûr nous revenir assez violemment plus tard), c'est le capital international. Quand on regarde les textes de l'ordre d'après-guerre, il est toujours question d'économie nationale : il n'y a pas d'économie internationale, pas de monopoles. Enfin le troisième acteur, l'État, lui, consolide — dans une problématique keynésienne — la gestion des agrégats économiques nationaux — l'équilibre entre l'épargne et l'investissement, entre l'exportation et l'importation, etc. —, et la redistribution appartient à cette vision très nationale, nationaliste, des choses. Alors, ce qui est intéressant ici (je plante un premier clou), c'est de voir que derrière cette problématisation à trois acteurs et la mise en place de cette espèce d'inclusion par le marché du travail, on assiste à une exclusion majeure, qui est à mon avis complètement minimisée dans l'analyse que l'on fait très souvent de ce genre de choses... D'ailleurs, quand on lit Beveridge aujourd'hui, c'est assez intéressant de voir ce qui réside derrière sa pensée. Pourquoi recomposer ces trois entités, ces trois vecteurs? Pourquoi les reconstituer? Pourquoi rétablir la centralité du rapport de travail? Quelle est l'idée derrière la gestion de l'inaptitude? L'idée centrale est double : il y a d'une part la volonté de recomposer les familles, et d'autre part l'idée de sortir les femmes des usines, avec le résultat que la première exclusion systémique majeure vise à reconstruire cet espace privé de la reproduction humaine et identitaire, donc, d'un côté, à reproduire le secteur privé, économique, classique, et de l'autre à reconstruire ces familles qui ont été dévastées, brisées, cassées, à la fois par la guerre et par le mode de travail auquel on a assisté pendant la Deuxième Guerre.

La première inaptitude au travail salarié est donc liée au sexe. Ce qu'il y a derrière la mise en place de cette logique, c'est la recomposition de deux sphères privées (et on va voir tantôt le retour du refoulé) : la sphère économique privée et la sphère domestique privée. Et ce qu'on peut maintenir, c'est que ce qui était en cause derrière cette stratégie, c'était de préserver (je l'ai mentionné tantôt) les acquis dans une forme de contrat social de guerre, la reconnaissance des syndicats et du contrat collectif de travail en particulier. Toujours dans mon deuxième point, je voudrais développer maintenant une idée subsidiaire, celle selon laquelle le «providentialisme», c'est-à-dire l'intervention de l'État dans l'économie, apparaît essentiellement comme un prolongement et un approfondissement de ce clivage entre le privé et le public, sur un fond de démultiplication des particularismes. Une des conséquences de la mise en place de cet ordre, ce sera, premièrement, l'accroissement des coûts économiques et sociaux du maintien du rapport salarial comme rapport central, ce sera, deuxièmement le maintien des coûts économiques et sociaux de la gestion des exclusions. L'accroissement du coût de la gestion des exclusions est une des causes de l'épuisement des États-providences à l'heure actuelle, avec le résultat qu'on assistera progressivement à la remise en cause de ce tripartisme d'après-guerre. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette remise en cause. Il y a bien sûr des raisons épiphénoménales : la baisse du syndicalisme, la baisse du travail industriel, la baisse de centralité du travail industriel, de telle sorte que la prétention à l'universalité que portait le syndicalisme dans les belles années de la croissance industrielle ne tient plus; à partir du moment où il y a un infléchissement, par exemple, avec le passage à une économie de services, le syndicalisme ne peut plus porter la même légitimité parce qu'il n'a plus le même contenu. Il ne s'agit pas d'arriver à des pourcentages magiques, mais le déclin ne favorise évidemment pas le maintien de la prétention à l'universel. C'est très frappant aux États-Unis, où il y a une montée et ensuite une chute rapide du syndicalisme dans l'après-guerre : à l'heure actuelle il rassemble à peine 7 pour cent de la main-d'œuvre aux États-Unis — 30 pour cent au Québec, 27 au Canada. Quoi qu'il en soit, il y a dans ces trois contextes un déclin qui favorise, d'une part, la remise en cause de la prétention hégémonique du syndicalisme comme vecteur de la société, d'autre part, l'émergence parallèle d'un ensemble d'enjeux qui étaient autrefois portés par le syndicalisme (mouvement environnemental, mouvements de jeunes, mouvement en faveur de la démocratie, mouvement féministe), et qui vont venir contester l'hégémonie qui était historiquement exercée par le mouvement syndical. Le second effritement, peut-être beaucoup plus déterminant, c'est celui qui suit la montée du capital

transnational. Il y a à ce niveau une chose assez intéressante qui se produit avec la montée du capital transnational, au sein même des économies nationales, c'est la marginalisation progressive des centrales patronales nationales, et le retour en force, au niveau de l'économie politique, des monopoles, qu'ils soient organisés en associations, ou formés sur une base professionnelle, ou encore, ce qui est plus fréquent, formés sur une base sectorielle. Au niveau domestique, maintenant, il y a un élément qui m'apparaît intéressant, c'est la critique féministe du rôle tutélaire de l'État dans le maintien des relations patriarcales à l'intérieur de la famille. Là aussi, la recomposition des familles n'a pas fonctionné comme on l'avait pensé (dans l'esprit de ce bon Beveridge en tout cas). Ce à quoi on a assisté, c'est ce que l'on voit maintenant : l'émergence des familles à géométrie variable, et bien sûr, dans ces circonstances, la critique féministe de l'État a gagné une certaine vigueur en dénonçant le maintien des relations patriarcales à l'intérieur de la famille. Dans le contexte québécois, d'ailleurs, tout ça est presque caricatural : ce n'est qu'en 1964 que les femmes obtiennent leur indépendance économique totale, alors qu'il y avait à peine trente ans qu'elles avaient obtenu le droit de vote. Au niveau sociétal, on assiste également à la contestation de l'ordre social de la part de groupes identitaires qui étaient auparavant exclus. Je ne développerai pas cette dimension de l'argument, parce que je vais reprendre ces deux éléments de l'analyse dans la convergence que je vais maintenant faire autour de l'enjeu du libre-échange. Il me paraissait important de passer cette demi-heure à essayer de voir comment on peut établir cette cartographie sociale, ces liens entre les sphères sociales, avant d'arriver à une interprétation du libre-échange sur la base de ce qu'on aura vu.

J'ai à dire quelque chose en matière d'introduction. Bien sûr, dans l'Accord de libre-échange nord-américain (l'ALENA) en tant que tel, ce n'est pas la législation qui est importante : il aurait pu ne pas y avoir d'accord, j'ai l'impression que bien des choses dont il sera question ci-après seraient advenues quand même. Par ailleurs, il aurait pu y avoir accord sans y avoir d'effets sociaux, sans effets politiques. Je vous rappelle que les États passent le plus clair de leur temps, au niveau international, à signer protocoles, accords, et autres ententes qu'ils n'appliquent pas. Alors, il aurait été fort possible de signer un accord de libre-échange qui aurait été sans effet. De la même façon qu'on a signé des chartes de droits économiques et sociaux qui ne sont pas appliquées, qu'on a signé toute une panoplie de chartes protégeant les droits des enfants qui ne sont pas appliquées. Bref, on aurait pu cette fois-ci faire exactement la même chose, ça aurait pu ne pas avoir d'effet. Ou ça aurait pu avoir un effet qui n'aurait été rien

d'autre qu'une inscription dans une logique de système déjà mise en marche longtemps auparavant. Il me semble que ce n'est pas le cas, que l'Accord de libre-échange a fait davantage.

D'abord, au niveau économique. En tant qu'accord commercial, je crois que l'Accord de libre-échange reflète un repositionnement de la part des acteurs, et je pense qu'il est tout à fait déterminant de le voir sous cet angle.

Non seulement l'Accord de libre-échange est-il porté par ce vecteur spécifique qu'est l'État (bien sûr, parce que c'est lui qui doit signer ces accords), mais le fait que l'État signe cet accord implique qu'il a déjà remis en cause une certaine façon d'entrevoir le clivage entre le privé et le public. (C'est, encore une fois, beaucoup plus évident dans le contexte nord-américain, mais on pourrait faire le même genre d'analyse dans le contexte européen.) C'est-à-dire que l'État a déjà fait son deuil, en tout cas du maintien de l'économie nationale dans les termes dans lesquels ce maintien avait été porté pendant toute la période d'après-guerre. Ce fait m'apparaît très souvent minimisé comme première conséquence du libre-échange : la continentalisation de l'économie, il faut la prendre au sérieux. Le premier point est donc une remise en cause de la centralité qu'avait autrefois l'économie nationale.

Le second vecteur, bien sûr, est représenté par les monopoles. C'est aussi une évidence, mais il est intéressant de le souligner à nouveau parce que cela implique que dans le rapport entre capital national et capital monopoliste (pour reprendre une distinction que les marxistes avaient exploitée), c'est le capital monopoliste qui a désormais l'avantage, puisqu'il parvient à marginaliser le capitalisme national au point où il peut porter une espèce de restructuration de l'économie, non plus sur la base d'un espace géographique, mais désormais sur la base des filières de production. Cela m'apparaît tout à fait central, et il en sera à nouveau question tout à l'heure.

Et il y a un troisième acteur, dont on minimise peut-être trop souvent la part dans la mise en place des accords de libre-échange, c'est le syndicalisme lui-même. (Alors ici, il faudrait sans doute que je fasse une amende honorable.) Ce n'est peut-être pas le syndicalisme comme tel ni les instances syndicales en général qui sont en cause, mais c'est en tout cas certains syndicats dans des secteurs monopolisés qui sont tout à fait favorables à la continentalisation de certaines filières de production. Maintenant, je ne veux pas être plus cynique qu'il ne le faut : bien sûr le poids d'un monopole et le poids de ses syndiqués, n'est pas le même, surtout si ces syndiqués sont partagés entre succursales rivales. Mais il est intéressant de considérer ce point (et cela va nous permettre d'expliquer ce qui

s'en vient tout à l'heure) dans la remise en cause de cette distinction entre le privé et le public.

Pour aller peut-être plus à fond dans cette idée, ce que le libre-échange marque, en fait, quand on voit la transformation dans la stratégie de ces trois acteurs, c'est la fin de cette alliance tripartite qui avait prévalu dans l'après-guerre : le libre-échange marque l'échec du tripartisme (on appelle parfois cela le «corporatisme») et, face à cette remise en cause du tripartisme, il annonce l'ouverture sur le partenariat. Le libre-échange, avec sa remise en cause de l'espace national d'accumulation, sa marginalisation de l'État, ouvre une nouvelle «culture économique», si on veut, qui est celle du partenariat. En fait, si je reprends le fil que j'ai laissé en suspens tout à l'heure, la raison pour laquelle certains collectifs de travail sont tellement interpellés par le libre-échange est qu'ils sont prêts à assumer le poids du partenariat dans le maintien, l'élargissement, l'approfondissement, des filières de production. (Ici, la meilleure métaphore qu'on pourrait utiliser serait une métaphore sportive.) Les collectifs de travail acceptent leur fragmentation en équipes de travail en rivalité les unes avec les autres, acceptent la rivalité entre les succursales dans les mêmes firmes, de la même façon qu'on accepte la rivalité entre les firmes. Et on assiste désormais à une transformation complète de l'identification (on verra tout à l'heure les effets sur le rapport salarial) des travailleurs, des employés, des salariés : de l'identification au syndicat, au syndicalisme, au statut de salarié, on passe désormais à une identification à la firme, à la culture d'entreprise, à la défense des objectifs de l'entreprise; il y a une espèce de fusion des objectifs de l'entreprise et de ceux du collectif de travail. (Ce que rend à mon avis à merveille l'expression «ressources humaines», qui est mise à niveau avec l'expression «ressources physiques».) Donc, une transformation du statut de cet acteur dans la foulée du libre-échange — pas de l'accord comme tel, mais des transformations que cet accord favorise, transformations qui marquent le passage du tripartisme, de l'État-providence classique qu'on connaît, à de nouvelles formes de partenariat. En conséquence, il m'apparaît que le libre-échangisme, dans ses formes nord-américaines en tout cas, conduit à une reformulation du contenu de l'identité, transformation du contenu de l'identité qui se déplace du national, du syndical, vers cette nouvelle culture d'entreprise : l'adhésion aux valeurs de l'organisation, la préoccupation de l'image de l'organisation, de sa place dans la concurrence, et l'acceptation des nouvelles modalités de flexibilisation de la main-d'œuvre, flexibilisation qui fait que, maintenant, la plupart des grands monopoles tournent vingt-quatre heures par jour. Hier, le hasard a voulu que j'assiste à l'ONF à un

film sur la nouvelle forme de robotisation dans les câbleries de l'Alcan. C'est absolument ahurissant de voir comment s'effectue maintenant le *just-in-time* qui marque le passage à une production continue qui est faite par ordinateur et l'adaptation systématique de tous les collectifs de travail aux exigences de la production continue; on passe à la semaine de quatre jours de travail, avec leurs douze heures par jour et trois jours de congé. Comme disait l'un des interviewés, la seule façon de sortir de cet enfer, c'est d'avoir un accident. L'accident devient une façon volontaire de sortir de l'infamale cadence. En attendant, vous devez assumer cette concurrence de l'autre équipe de travail. Les ouvriers ne savent plus qui est leur vrai concurrent, si c'est leur compagnie, l'Alcan, si c'est leur propre usine de Shawinigan, ou celle de l'Alabama. En fait, il s'agit de savoir laquelle des deux succursales va survivre; si l'une des deux peut l'emporter sur l'autre, cela conduira à une fermeture, et c'est tout. C'est donc à l'intérieur même de l'Alcan qu'on se bat, on ne se souvient même plus du nom des autres concurrents. Pour que le collectif de travail accepte ces contraintes, des psychologues de service les soumettent à des séances de remobilisation psychologique qui finissent par des bisous à la porte de la firme, pour pouvoir la quitter pendant une nuit et y revenir dans la plus grande joie le lendemain matin.

Deuxième idée autour de ce libre-échange : l'effet sociétal majeur de cette remise en place est évidemment un déplacement du centre de gravité de l'État. L'État, qui avait été précédemment l'instance qui maintenait cette étanchéité entre le privé et le public, qui avait articulé le rapport salarial comme rapport central dans le maintien de ces deux versants de l'économie et de l'économie politique, cet État va contribuer désormais à accroître les turbulences dans la sphère publique, une sphère qui est désormais aux prises avec la démultiplication des nouveaux partenariats. Ce que l'État va faire, c'est d'essayer de reproduire cette culture partenariale dans le maintien de ses propres programmes sociaux, d'introduire le partenariat dans la société (non plus maintenant en pensant nécessairement en termes de rapport salarial, mais en termes tout simplement de maintien d'un espace public pacifié) : dans les universités, dans les hôpitaux, dans les crèches. Il y a donc cette idée d'universaliser la culture du consommateur, et de l'amener, en tant que consommateur patient, déviant, proto-déviant, à participer en tant que clientèle à la définition du nouveau partenariat. Évidemment, il y a ici une espèce de buissonnement, parce que ces partenariats sont juxtaposés les uns aux autres. On n'est pas capable de recomposer cet universel qu'on avait maintenu de peine et de misère (avec les failles qu'on a vues), cet universel qui était articulé autour du rapport salarial. On assiste donc à la démultiplication des citoyennetés. Jean-

François Prud'homme, dans un texte que Christian et moi avons diffusé, parle d'«archipel de citoyennetés» dans la société actuelle, et c'est une image que j'aime beaucoup. Au lieu d'avoir cette citoyenneté universelle, uniforme — qui avait bien sûr ses limites, cet universel était très particularisé —, on assiste à l'heure actuelle à une démultiplication des citoyennetés. Donc, la première conséquence au niveau de l'ensemble, au niveau de l'élargissement du périmètre de l'économie à travers la filière de production (on a une véritable sociologie des filières de production à faire à l'heure actuelle), c'est, au niveau national, le retour au local, ou en tout cas l'émergence du local, comme le lieu géographique des clivages inopérationnalisables. Ce que je veux dire ici, c'est que ce qu'on a perdu de vue dans la mise en place de l'État-providence, dans la mise en place de l'économie nationale, c'est l'importance du local. Tout était dicté du centre, tout était uniformément appliqué à l'intérieur d'un territoire. Or, l'application ou l'opérationnalisation de cette vision a conduit, au niveau local, à la démultiplication des clivages à tous les niveaux. Le clivage entre le monopole et la PME peut peut-être avoir un sens dans une économie diversifiée comme celle de Montréal, mais dans de petites villes, de petites localités, il conduit à des étanchéités strictement insurmontables. Et à l'heure actuelle, c'est le local qui apparaît donc comme le lieu géographique de ces clivages inopérationnalisables, et c'est souvent à ce niveau qu'on assiste à la mise en place d'un nouveau contrat social local, où les acteurs vont essayer eux-mêmes, et entre eux, de recomposer une certaine identité autour de la négociation d'un contrat social local (en demandant au syndicat d'arrêter de faire des grèves, en demandant à certaines usines de polluer un peu moins, en demandant à la ville...). Il y a donc un ensemble de stratégies par lesquelles on essaie d'absorber ce qui est en train de se produire au niveau continental, et les vacillements au niveau de l'État national ou de l'État central. Il y a donc au niveau local à la fois recomposition des pratiques, et transnationalisation, internationalisation des pratiques. Des municipalités vont commencer à devenir voyageur de commerce, un peu comme le premier ministre Chrétien quand il va en Chine, mais elles ont moins de moyens, elles traversent la frontière, le comté, vont essayer de vendre les vertus de leur ville à d'autres États pour attirer des investissements, ou empêcher que les investissements s'en aillent, pour essayer donc de développer au niveau local cette espèce de partenariat qui reproduirait à ce niveau ce à quoi on assiste au niveau de l'ensemble.

Pour terminer, voyons quels sont les effets de ces modalités, formes de gestion ou de reconfiguration de notre topographie, sur les formes et les modalités de l'exclusion sociale. Compte tenu de ce qu'on a vu, la première

exclusion et la plus centrale à l'heure actuelle me semble être une exclusion qui opère carrément au niveau du marché du travail. Le marché du travail n'est plus un marché ouvert, c'est un marché fermé, et qui se ferme de plus en plus, de telle sorte que l'ancienne distinction entre «aptes» et «inaptes» ne tient plus du tout (signe des tourments constitutionnels qui agitent ce beau pays), et on ouvre sur une autre forme de définition, celle qui prévaut dans les instances internationales, à savoir l'idée du «potentiel humain inemployé», ce que Marx appelle «l'armée de réserve». On assiste donc à ce niveau-là à quelque chose qui est tout à fait significatif et révélateur des temps, c'est la segmentation du marché du travail lui-même. Il y a un marché du travail relativement «avantagé», et un marché du travail précaire, un marché du travail qui comprend tous les statuts possibles, jusqu'au marché du travail au noir. C'est une chose qui m'apparaît tout à fait centrale. Un des effets du providentialisme avait été d'uniformiser les conditions de travail à l'intérieur du périmètre de l'État-nation (une uniformisation qui avait eu plus ou moins de succès dans certains contextes — cela n'a jamais marché dans le contexte des pays sous-développés, mais cela a peut-être davantage tenu dans le contexte des pays développés), et on voit à l'heure actuelle la segmentation des marchés du travail. Ce n'est peut-être pas par hasard si on voit désormais que les États qui sont engagés dans des processus de libre-échange mènent de front tout un ensemble de mesures visant à «flexibiliser» le marché de la main-d'œuvre. C'est le cas au Brésil, où on est en train de sanctionner un amendement constitutionnel afin d'adapter le marché de la main-d'œuvre aux contraintes du régionalisme économique depuis l'entrée en vigueur du MERCOSUR. C'est le cas au Mexique et au Canada, bien sûr. Nous retrouvons cette stratégie un peu partout, ce souci de modifier la constitution de manière à ouvrir le marché de la main-d'œuvre. La conséquence sur le rapport salarial, puisqu'il en a été question plus tôt, c'est, bien sûr, de le transformer d'un rapport universel en un rapport salarial à géométrie variable. Les conditions de travail sont négociées à la pièce. (Pour revenir à l'anecdote du film d'hier, il y avait quelque chose de tout à fait adorable dans ce film, un principe de travail qui s'applique en Alabama et qui s'appelle le *work-at-will*, principe selon lequel vous pouvez quitter quand vous voulez, sans donner de raison. En retour, votre patron peut agir de la même façon!) Cette exclusion dans le rapport au marché du travail, cette segmentation, recoupe en partie et renforce le clivage entre les générations dans le contexte actuel, clivage selon lequel le salariat stable échoit aux salariés plus vieux, la précarité, aux jeunes.

Enfin, le dernier facteur, c'est que cette transformation au niveau sociétal, au niveau du marché du travail, au niveau du contrat, du rapport salarial, conduit à une recomposition du social à partir des nouvelles médiations entre le privé et le public, entre le domestique et le public. C'est l'émergence du communautarisme comme idéologie centrale à l'heure actuelle qui tente de recomposer un espace public homogène au-delà des clivages en question. Cela passe par des solutions que vous connaissez, des solutions plus ou moins opérationnalisables, dans des contextes de travail rendus très fluides grâce à la domination de l'ordinateur.

Je voudrais conclure en ouvrant sur ce qui m'apparaît en cause dans la transformation en cours, sous l'empire des régimes d'intégration économique régionale, c'est-à-dire la reprise, apparemment, d'un débat entre libéraux et communautariens, les libéraux voulant évidemment remobiliser l'individu, revenir à une forme de contrat de travail individuel (c'est une stratégie qui a pour fonction première de dualiser la société, tous ceux qui ne peuvent pas entrer dans des contrats se trouvant de ce fait rejetés de l'espace public, social), et, de l'autre côté, une vision communautarienne qui essaie de recomposer des alliances autour de certaines valeurs partagées, les libéraux faisant aux communautariens le reproche de paver la voie à certaine forme de totalitarisme, les communautariens renvoyant la balle aux libéraux en leur reprochant de défendre une individualité complètement abstraite. Quoi qu'il en soit, il semble qu'à l'heure actuelle ce soit le partenariat, à la fois le partenariat au travail ou le partenariat dans la sphère privée et le partenariat dans la sphère publique, qui apparaisse comme la voie royale de sortie de crise, et ce partenariat me paraît particulièrement périlleux parce qu'il met complètement de côté l'approfondissement de toute forme de socialité, c'est-à-dire d'une intersubjectivité négociée à partir d'identités plurielles. À ce niveau-là, le partenariat m'apparaît comme enclenchant quelque chose qui est une véritable désubstantiation de la société ou de la société civile.

En ce sens, l'intégration économique régionale et le libre-échange qui lui sert de couverture idéologique me semblent représenter de nouvelles attaques contre les assises des sociétés actuelles et, en particulier, ils me semblent précipiter la dualisation sociétale et la démultiplication des exclusions sociales.

DISCUSSION

Michel Freitag : Pour lancer la discussion, je voudrais d'abord relever que les choses qui viennent d'être entendues sont tout à fait importantes par rapport à l'analyse qu'on cherche à faire d'une mutation globale de la société. Et je voudrais tout de suite dire que, tout en admirant beaucoup la finesse de l'analyse, j'ai le sentiment qu'il lui manque une dimension, celle d'une transformation plus globale du système de production, du système de travail, etc., à quoi tout ce que tu décris aurait d'une certaine manière été contraint de réagir. On a un peu l'impression (et là, je ne fais pas une critique, parce que je ne domine pas encore la subtilité des liens que tu as faits, qui mérite d'être réfléchi, approfondie, et entérinée) que partant du rapport de travail comme étant central dans la constitution de l'idée d'appartenance nationale à partir de la Deuxième Guerre mondiale, ou encore d'une perspective keynésienne (et je pense que c'est une idée extrêmement importante), les choses s'étaient ensuite défaits toutes seules à travers... Il manque peut-être, dans ta présentation et ton analyse, une vue d'ensemble sur la constitution d'un système économique autonome, et sur ses transformations ou peut-être sa mutation contemporaine. Dans le cours de cette mutation, les entités nationales — qui s'expriment encore dans la volonté d'une synthèse politique centrée sur le tripartisme du capital, du travail et de l'État, finissent par perdre leur valeur de référence communautaire ultime et souveraine, pour être à leur tour instrumentalisées, en même temps que le politique en général. La question serait de savoir comment, déjà, on en était venu à ce que l'État se définisse essentiellement par cette tâche «économique» de synthèse entre les entreprises et les syndicats, autour du rapport de travail considéré comme le mode central d'appartenance à la société. Cette focalisation du rapport social sur le travail était certes déjà en route depuis plusieurs siècles (la thèse de Manfred Bischoff le montre bien à travers l'analyse du rapport des sciences sociales en général au concept de travail), mais tout à coup, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, il va apparaître comme indiscutable : il n'y a plus désormais d'autre mode fondamental d'appartenance à la société. Et pourtant, pendant ce temps, l'État continue à se référer à une société, à une tradition, à une culture commune, bref à une communauté nationale dans la gestion de ce rapport de travail, et il refuse en somme de se réduire à l'ensemble de ses appareils technocratiques. Une seconde question est alors celle de savoir par quels mécanismes l'État en vient maintenant à abandonner cette référence à une unité sociétale a priori, nationale ou autre.

Dorval Brunelle : Je vais m'expliquer. Je ne suis pas entré dans le détail dans ma présentation. Il s'agissait, selon l'approche que j'ai privilégiée, de donner toute son importance à la construction sociale du cadre de référence. Et dans cette mesure, il m'apparaît que les régulationnistes font fausse route en accordant une telle importance au rapport salarial. Le rapport salarial me paraît être un révélateur de tout un ensemble de facteurs. Je comprends l'idée des régulationnistes, qui finalement consiste à relire Marx en essayant d'approfondir cette idée centrale chez lui selon laquelle tout se joue au niveau des rapports de production. C'est à partir du régime de travail qu'on peut repérer ce qui va se produire ailleurs, en ce sens que le régime de travail est le révélateur de ce qui se produit au niveau des rapports de production. Mais je pense que cela repose sur une lecture un peu étroite de Marx, et qu'à ce niveau, le rapport de travail désormais redéfini comme «rapport salarial», qui renvoie à cette dimension du régime de travail fordiste, représente bel et bien un révélateur, une espèce de condensé du système. Mais c'est une notion composite, complexe, hétérogène, parce que quand on décompose le rapport salarial, on fait référence au régime de travail, au salaire direct, au salaire indirect, c'est-à-dire aux contributions à l'État, etc. Toutefois, en reconstruisant ainsi empiriquement cette notion, on risque d'en perdre la substance, et de ne plus voir qu'en procédant de la sorte, on se trouve à escamoter un clivage plus important entre le privé et le public. En passant, il m'apparaît tout à fait central que, quoi qu'on ait fait dans l'après-guerre, malgré les privatisations, malgré les interventions de l'État, le souci premier ait été finalement d'abriter un espace de production privatif. Mais une fois qu'on a dit ça, on n'a pas, à mon avis, suffisamment dit. Alors l'idée a été de partir de ce que j'appelle parfois, pour faire image, le «moment zéro» de l'instauration de cet ordre d'après-guerre, qui a fondé, lui, une cartographie d'ensemble, avec ses trois grands principes, sa division claire entre «national» et «international», qui m'apparaît beaucoup plus déterminante qu'on ne le laisse souvent entendre. Or, je pense que c'est parce qu'on a construit cet espace national qu'on a pu instaurer par la suite ce rapport salarial national autour de l'implication des acteurs nationaux. L'opérationnalisation de ces cadres de référence (la distinction entre le national et l'international, la distinction entre le privé et le public) n'est pas une opérationnalisation de concepts, mais l'opérationnalisation d'un compromis social. C'est cela qui m'apparaît important. Et c'est sur la base de ce compromis entre les trois acteurs que l'on peut mettre en place la scène qui va se jouer. Or, qu'est-ce qui va se produire? Fondamentalement, on verra à quel point ce cadre s'est avéré inopérationnalisable. En effet, quand on se penche sur son opérationnalisation —

et c'est pour cela que j'ai insisté sur le contexte canadien —, la démarcation entre «aptes» et «inaptes» m'apparaît tout à fait éclairante pour contextualiser la réflexion. L'universel, ici, c'était ça! De cette façon, on voit mieux comment on passe d'une vision relativement générale, théorique, à son inscription dans une conjoncture, on voit mieux comment les concepts sont inscrits dans une trame historique. L'opérationnalisation de l'universel avec sa distinction entre des «aptes» et des «inaptes» montre très bien les grandes limites de cette conceptualisation. L'apte n'était pas défini autrement que par une capacité de travailler, et c'est l'inapte qui se trouve à répercuter l'accroissement de toutes ces discriminations qui vont s'accumuler, de programme en programme, où l'on distinguera entre les débiles légers et les débiles lourds, et je ne sais quoi encore. En d'autres mots, on va bureaucratiser, technologiser l'inaptitude, et c'est ce processus, ce pouvoir (je deviens foucaldien) sur l'ensemble des inaptes comme groupe indifférencié qui va produire toutes ces inaptitudes démultipliées, ingérables et inconciliables qui prolifèrent à l'heure actuelle. Et ce phénomène me semble tout à fait lié à une construction, à une inclusion, qui était très limitée au point de départ. C'est ce qui est intéressant, déterminant à mes yeux, parce que je me trouve, ce faisant, à sortir de l'analyse plus théorique et à entrer dans une conjoncture (qui est celle du Canada-Québec, pour le moment). Je pourrais toujours appliquer cette approche aux États-Unis, mais je devrais alors prendre en compte une grille d'analyse relativement différente parce que je ne buterais pas sur le même genre de discrimination que celle qu'induit le modèle beveridgien, puisque la discrimination passerait là par la ségrégation raciale.

Michel Freitag : Je suis absolument d'accord avec tout ce que tu as dit, mais je voudrais apporter une précision supplémentaire. L'idée, c'est qu'en définissant le rapport de travail comme le centre du lien social, on a déjà déplacé le centre du lien social et de la vie collective — et son concept même — du politique vers l'économie. Mais de cela, personne ne parle guère, comme si c'était quelque chose de tout à fait normal et naturel, de tout à fait évident en soi. On a encore, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, des sociétés qu'on appelle nationales, mais déjà elles n'ont plus vraiment de légitimité en tant que telles (et je ne parle pas ici de la critique obsessionnelle du «nationalisme» à laquelle on assiste actuellement, notamment dans la mouvance libérale, affichée comme telle ou non). C'est simplement de manière factuelle ou empirique que la tâche de reconstituer l'unité ou la synthèse entre les partenaires du rapport de travail va retomber sur l'État-nation, parce qu'il est là, qu'il est une donnée historique. Mais on a déjà une

compréhension ou une théorie générale de la société dans laquelle le fondement de la vie sociale réside dans l'économie, où tout ce qui est essentiel dans la vie sociale se rapporte à l'économie, ou est perçu à travers l'économie. À côté de cela, il subsiste, venant de l'histoire, des États nationaux — même si beaucoup sont bouleversés à la sortie de la guerre et si les grands problèmes politiques se posent désormais en termes de «blocs», et où ce sont des «régimes socio-politiques» qui s'affrontent (et d'ailleurs, il ne s'est jamais créé autant d'États nationaux que depuis la fin de la guerre, avec les processus de décolonisation qui ont suivi, de sorte que cette forme s'est généralisée en même temps que son contenu effectif s'érodait). Dans ces conditions, le maintien de l'État national n'est déjà plus vraiment justifié, pratiquement, théoriquement, conceptuellement, idéologiquement, par la tâche d'assurer la synthèse entre les facteurs de production, le capital et le travail. Le seul lieu dans lequel il va pouvoir encore se justifier comme forme fondamentale de solidarité collective, c'est comme Dorval l'a dit, le lieu résiduel des «inaptes» au travail, des «exclus» de l'économie (ou par elle). Les «aptes», quant à eux, vont bien se débrouiller tout seuls, avec leurs organisations elles aussi centrées sur le travail, au sein même du système économique. L'idée, c'est que l'État doit seulement servir de relais à la gestion de ce que l'économie n'intègre plus elle-même toute seule. Et donc là, il y a déjà un renversement de l'idée même de ce qu'était la communauté politique. C'est là que je voulais dire que tu prends le problème à partir de la manière dont il s'est déployé, développé dans des États nationaux particuliers comme le Canada, les États-Unis, etc. (et on trouverait sans doute beaucoup d'analogies et de différences significatives avec le processus tel qui s'est produit en Europe), mais que tu n'as peut-être pas mis assez en évidence l'arrière-plan de tout ce processus, qui est ce postulat (dans lequel on entre sans en avoir jamais discuté vraiment, mais qui est le postulat de l'économie politique classique depuis le début, depuis Adam Smith, etc.) que les rapports entre les hommes sont des rapports économiques, et que c'est là que se trouve la rationalité fondamentale, alors que l'existence politique des États, elle, n'est qu'un fait empirique contingent et à la limite «irrationnel». Au mieux, le politique n'est plus compris que comme un système de prise de décision et de gestion comme les autres — et non comme une forme de constitution de la solidarité collective, de la société. Et que gèrent les États? Localement, les rapports entre les facteurs de production. Mais en fait, le seul aspect de ces rapports entre les facteurs de production (capital et travail) qui tombe effectivement ou du moins légitimement dans leur champ de responsabilité, c'est la responsabilité des inaptes. Alors, dans une première phase, l'État va

prendre la responsabilité des inaptes, avec la légitimité d'être encore un État qui vient d'une tradition historique qui n'a pas été remise en question (ça c'est la phase keynésienne, si tu veux); et après, on va dire tout à coup : «À quoi bon? On n'a pas besoin d'État, les inaptes n'ont qu'à disparaître, ou ils alors n'ont qu'à recomposer eux-mêmes leur propre rapport à la société», par tous les mécanismes (que tu as décrits très clairement) des solidarités locales, des négociations locales, etc. Il y a une espèce de décalage idéologique qui n'est pas mis à jour dans cette façon de dire : «ça existe, des États nationaux, mais ce qui est vraiment déterminant, c'est l'économie». L'État national est d'emblée voué à disparaître dans cette hypothèse, et s'il va se survivre cependant pendant trente, quarante, cinquante ans, c'est seulement pour gérer les contradictions de l'économie, notamment au niveau des «inaptes». Tant que l'économie est encore attachée au sol, national ou non, qu'elle n'est pas sur orbite (voir l'article de Baudrillard en annexe de ce cahier), qu'elle reste attachée à la réalité d'une production qui est aussi fixée quelque part et qui vise — même par de longs détours — à satisfaire des besoins qui sont eux-mêmes nécessairement situés quelque part (les êtres humains réels sont toujours situés quelque part, même quand ils voyagent¹), il y a une logique d'intégration territoriale de l'activité économique, et par là, un rapport entre l'essence de cette activité et des collectivités concrètes, situées géographiquement et historiquement. Il subsiste alors dans l'économie, même mue par la chrématistique, quelque chose de l'idée originelle de l'*oikos*, de la maison commune. Mais lorsque l'immense majorité des transactions «économiques» — qui restent pourtant déterminantes à l'égard de toutes les contraintes proprement économiques (valeur, prix, offre et demande, monnaie, formation des capitaux, profits et intérêts, rendements, profits, emploi et chômage...) — ne sont plus associées à la production et à l'échange des biens, mais à la circulation des créances et des dettes, des options sur le futur immédiatement recyclées en temps réel comme «droits» cotés dans le présent, que la circulation des titres de propriété de toute sorte est mille fois plus grande que les échanges réels des biens sur lesquels portent ces titres et que la circulation elle-même devient «instantanée», alors ce qu'on appelle l'«économie» a aussi radicalement changé de nature, et si l'on parle de capitalisme financier à propos de l'autonomisation de cette économie virtuelle, c'est que le capitalisme lui-même a changé de nature, parce que ce capitalisme financier ne fait plus «partie» du capitalisme, il n'en représente plus un secteur, il est le «ciel» ou l'éther dans lequel il se meut — alors

¹. Mais cela n'est plus vrai lorsqu'ils sont «branchés» puisqu'ils se délocalisent radicalement en «se branchant» : voir encore l'article de Jean Baudrillard, dans *Le Monde* du 15 janvier 1996.

que le capitalisme historique se mouvait encore sur la terre, dans la «production»).

Dorval Brunelle : Ce qui important, pour comprendre la fondation de l'ordre d'après-guerre, c'est le couple Keynes-Beveridge : il n'y a pas que Keynes; il y a Beveridge aussi. Beveridge, c'est les inaptes; les aptes, c'est Keynes. La gestion de l'économie nationale, le maintien de l'équilibre entre les agrégats grâce à l'intervention de l'État, c'est le keynésianisme. Et l'État prend à coeur de se situer quelque part sur la liste des États qui maintiennent les équilibres, qui fonctionnent à l'intérieur du paradigme keynésien. En ce sens, il me semble que s'il y a quelque chose de nouveau (favorisé par la guerre), ce n'est pas que l'État accorde son autonomie à l'économie, mais c'est en quelque sorte qu'il l'étatise, qu'il en fasse une économie nationale. Et les États vont se positionner les uns par rapport aux autres selon la force de l'économie **nationale**. S'il y a quelque chose qui est complètement évacué dans ce processus, c'est le monopolisme, c'est la transnationalisation des capitaux. C'est comme si ces acteurs (ils étaient pourtant là) n'existaient pas, ou comme s'ils pouvaient se nationaliser au-delà de ou en deçà de l'impérialisme américain. On a dit de Keynes que c'était un économiste très nationaliste. En ce sens, il va à l'encontre des courants intégrateurs (et désintégrateurs bien sûr) de l'entre-deux-guerres, qui avaient poussé la formation des alliances économiques entre les États. Et on revient, à l'occasion de la guerre, à cette défense de l'économie nationale : l'État se soucie de sa production nationale, c'est l'effort de guerre. Et quand on va sortir de cette phase-là, l'État va devenir le maître d'œuvre d'une économie civile nationale. C'est remis en cause maintenant, mais pendant les «Trente Glorieuses» (pour prendre l'expression de Fourastié), c'est ça qui prévaut. Donc le mandat de l'État dans cette période ne concerne pas seulement les inaptes, mais aussi toutes les affaires de la nation. Cela m'apparaît central.

Gilles Gagné : Il me semble qu'en insistant sur le néocorporatisme tripartite d'après-guerre, tu montres bien que cette organisation de l'économie, cette rencontre sur le territoire national des facteurs de production, cette vision «organisationnelle» de l'économie, c'est au fond un schéma de transition. Parce que, pour l'organisation de l'entreprise internationale, comme capacité de coordonner les normes, le travail, comme espace de rencontre des facteurs de production, le capital fait aussi bien que l'État. Puisque pendant la période du keynésianisme les facteurs de production se rencontrent par une négociation

globale, nationale, ils peuvent se rencontrer tout aussi bien dans le cadre de l'entreprise, puisque déjà ce n'est pas du marché dont il est question, mais d'une organisation technocratique de la production. On dit encore l'«économie nationale» comme si c'était le marché national, mais ce n'est pas de ça dont il est question dans le keynésianisme. Donc, l'organisation de l'activité productive, pour dire ça comme ça, cette **organisation** peut avoir lieu aussi bien dans le cadre de l'entreprise multinationale que dans le cadre de cette contingence qu'est le territoire national.

Michel Freitag : C'est bien le passage de l'un à l'autre qui est décisif, c'est-à-dire le fait qu'on soit passé d'un régime sociétal où l'économie se référait encore nécessairement (en fait, sinon dans son idéologie) aux activités économiques de collectivités humaines concrètes, territoriales et politiquement constituées, à cette économie émancipée dans laquelle tout n'est plus qu'une affaire d'organisations; et alors, comme le dit Gilles Gagné, cette gestion organisationnelle peut aussi bien avoir lieu dans le cadre de l'entreprise supranationale que dans celui d'États nationaux territoriaux qui deviennent désormais pour elle purement contingents. De toute façon, elle opérera sur Internet, par Internet. Dans ce sens, la focalisation sur l'État national comme espace d'intégration n'était déjà plus fondée vraiment à l'intérieur de la référence essentielle qui a été faite à l'économie depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Et il y a donc une éthique propre de l'économie mondiale qui va surdéterminer cette réadaptation des acteurs dans l'espace national, et aboutir finalement à la perte de contrôle du national en tant que tel sur l'ensemble des conditions fondamentales de régulation, d'intégration et de développement de l'économie. C'est donc un petit aspect de ton schéma (que je ne conteste en rien) qui me semble devoir être ajouté pour préciser la nature des conditions initiales dans lesquelles tu situes l'enjeu.

Christian Deblock : Je ne suis pas d'accord avec la critique de Michel Freitag : je me demande si ce n'est pas un effet de recul qui fait voir les choses ainsi; je crois au contraire, puisque c'était un projet constructiviste, que l'on avait, en mettant en place un nouvel ordre, la prétention d'introduire, grâce à l'État et aux organisations internationales, un élément de rationalité, un élément de cohérence, dans un monde qui n'en avait pas, et cela à deux niveaux au moins : au niveau des marchés, et au niveau des États eux-mêmes. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agissait de remédier aux vices du système. Ceci étant, je pense que Dorval a souligné un point assez fondamental en rappelant que cet ordre reposait

sur une ligne de démarcation, entre le marché national et le marché international. C'est une hypothèse qui était centrale. Pourquoi? Tu as évoqué la question tout à l'heure. Les économistes, depuis Adam Smith, ont construit l'espace économique comme un espace en soi, comme un espace organisé selon des lois qui lui sont propres. Cet espace se construit de lui-même, en dehors des États, malgré les États. Dans le projet keynésien, dans le projet beveridgien, il y a l'idée de ramener l'espace économique à l'espace de souveraineté des États, grâce à quoi il devient alors possible de recomposer la société sur la base des deux sphères, privée et publique, l'État donnant alors à la société sa cohésion d'ensemble. Premier niveau de cohérence. Le deuxième niveau, c'est entre les États eux-mêmes. Un problème se pose en effet très vite : si on présume que l'espace de cohérence est l'espace national, on arrive très vite aux frontières nationales. Mais qu'est-ce qui se passe au-delà de ces frontières? Pour arriver à surmonter ce problème, il faudrait, pour reprendre l'expression de Dorval, «transnationaliser» l'État, ce qui était de toute façon impensable à l'époque. On lui a trouvé une solution néanmoins : en institutionnalisant la coopération entre les États. Mais contrairement à ce qui se passera au niveau interne où l'on demandera à l'État, nouveau vecteur de progrès économique et social, de jouer un rôle positif dans la société, on n'envisagera jamais les termes de cette coopération autrement que sur une base négative, pour empêcher les États d'agir sur les marchés internationaux et de détourner ainsi à leur faveur les grands courants économiques internationaux. Le système de taux de change fixe qui fut mis en place à Bretton Woods n'avait pas pour objet de mettre les marchés internationaux sous tutelle mais d'empêcher les États de manipuler arbitrairement ces marchés. L'élément le plus central de l'après-guerre, c'est peut-être cette réconciliation de l'économie et du social, au-travers de l'État. Mais on a aussi voulu réconcilier le national et l'international en posant une limite au pouvoir de l'État sur les marchés internationaux. Maintenant, que l'on se soit trompé en croyant que cela fût possible, c'est une autre question. On peut aujourd'hui juger qu'on s'est trompé mais, dans le contexte de l'époque, pour faire table rase du passé sans tout bouleverser, il n'y avait pas d'autre approche possible. Cela m'amène à poser une double question. La première : est-ce que l'espace économique est un espace de cohérence, aussi cohérent que peuvent le croire les économistes classiques — et même Keynes? Dans le fond, Keynes ne fait que remplacer l'espace économique vide des classiques par un espace économique national qui, s'emboîtant entre d'autres espaces nationaux, finit par constituer l'économie mondiale. Mais, quelle que soit la manière dont on le voit, qu'il soit au-dessus des États ou qu'il soit

ramené au territoire national, l'espace économique est posé comme espace de cohérence. C'est ce que l'on peut questionner aujourd'hui. L'autre problème qui est posé à l'heure actuelle et pour lequel on n'a pas non plus de réponse, aussi bien au niveau régional qu'au niveau mondial, c'est la question des rapports entre les États eux-mêmes : est-on capable de transnationaliser l'État, c'est-à-dire de mettre en place des institutions qui soient au-dessus des États? Encore une fois, je dirais qu'en 1945 on pensait avoir trouvé une solution : l'État devait être fort à l'intérieur, faible à l'extérieur. Était-ce la bonne solution? L'expérience montre que, posée en ces termes, la coopération internationale ne peut aller très loin!

Dorval Brunelle : Moi, c'est contre la solution que j'en ai.

Michel Freitag : Je suis absolument d'accord avec ce que tu as dit, mais j'en proposerais une schématisation plus catégorique. Dans la perspective des économistes classiques, l'économie ou l'espace économique est déjà autoréférentiel et autosuffisant. Et, à la limite, il a la capacité de résoudre tous les problèmes sociaux (à la condition que la propriété soit garantie contre le vol : il faut un État-gendarme pour protéger l'espace économique contre les voleurs, surtout la nuit). Dans la perspective d'un interventionnisme de type keynésien, le fonctionnement même de l'économie exige par contre une instance d'ordre supérieur capable d'intervenir sur l'économie ou dans l'économie, instance qui, a priori, n'est pas elle-même économique (cela est repris par l'«école de la régulation»). Relativement aux petits sujets dispersés de l'analyse économique classique, lesquels disparaissent dès qu'ils ont été invoqués pour laisser place aux régularités et aux «lois» qu'engendre la simple agglomération statistique de leurs choix microscopiques (ces petits sujets ne laissent donc pas rien derrière eux en disparaissant, ils laissent une science!), la théorie keynésienne implique la référence à un grand sujet synthétique doté de jugement et de volonté, qui se situe par définition au-dessus des processus économiques automatiques, et qui puisse intervenir de manière consciente, réfléchie et volontariste. Alors, ce que je voulais dire par ma remarque de tout à l'heure, c'est que, dans les conditions historiques de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et plus largement, de la civilisation européenne moderne, le sujet collectif c'est l'État national; le projet keynésien d'une intervention nécessaire sur l'économie va prendre ce qu'il a sous la main comme sujet d'intervention : l'État national. Mais en même temps, il ne va pas voir qu'il y a une alternative (dont a parlé Dorval, et dont Christian vient de parler aussi), qu'il y a dans l'économie elle-même des macro-sujets qui

s'appellent des «entreprises multinationales», des entreprises très fortement organisées mais délocalisées, capables d'exercer, à la différence des sujets économiques classiques, un fort contrôle sur leur environnement. Et alors je me demande si l'équivoque n'est pas qu'une politique keynésienne qui visait à **contrôler** l'économie — et j'insiste sur le terme de «contrôle» : ne pas la laisser aller toute seule selon ses paramètres propres et son autoréférentialité comme conditions suffisantes de son existence et de son développement — a misé sur un État national, qui est un fait historique qui était donné, alors que déjà se mettaient en place des centres de coordination qui étaient des entreprises multinationales ayant leur logique propre, et qui se donnaient cette capacité «politique» d'intervention et de gestion directe de l'économie, et qui ont occupé tout l'espace mondial en même temps qu'elles le créaient précisément par-delà les anciens espaces économiques nationaux. Et maintenant les États nationaux sont coincés, parce que ce sont eux seuls qui ont encore la légitimité politique d'une intervention, parce qu'eux seuls sont encore représentatifs de citoyens, représentatifs de finalités, mais qu'au bout du compte on a, entre 1950 et 1990, laissé toute la réalité leur filer entre les doigts, aux mains des multinationales, aux mains de la spéculation mondiale sur les capitaux, qui opèrent dans un nouvel espace «mondialisé» qui leur échappe. Et donc le problème maintenant — et là je reviens encore une fois à ton niveau — c'est de savoir reconnaître, au niveau même de l'effectivité des conditions de gestion (et non pas du laisser-faire et du laisser-aller d'un soi-disant marché autosuffisant et autoréférentiel, parce que ce n'est pas la réalité du tout : c'est celle des milliers de décisions prises par des firmes multinationales, des puissances organisées, développant des stratégies, etc.), l'exigence d'un nouvel État politique au niveau mondial. Là, évidemment, on est un peu dans le vide : par où va-t-il naître? de qui et de quoi va-t-il répondre? quels seraient ses domaines d'intervention légitimes...? Et alors, en attendant, c'est peut-être encore les États nationaux tels qu'ils sont qui permettent de maintenir un minimum de contrôle sur un laisser-faire, non pas d'un marché économique impersonnel (qui n'existe déjà plus depuis trente ou quarante ans, ou qui existe de moins en moins), mais des puissances financières mondialisées et incorporées dans des organisations transnationales, supranationales, métanationales, qui ne sont plus représentatives, à strictement parler, de personne.

Christian Deblock : C'est une avenue faussée, je ne suis pas d'accord; ce n'est certainement pas celle qui prévaut à l'heure actuelle. Et il y a un problème de fond : il faut fonder la légitimité de ces territoires dont tu parles. L'État national

a une certaine légitimité. Mais je vois très mal comment tu peux fonder la légitimité de l'État au niveau mondial sinon en recourant à la théorie hobbesienne du contrat social! Ceci étant, pour être encore beaucoup plus critique à l'endroit de l'ordre d'après-guerre, je me demande si, au fond, on n'a pas résolu les problèmes du 19^e siècle, ceux d'un monde où les États étaient forts à l'externe et faibles à l'interne. Mais on est au 20^e siècle! C'est peut-être ça, le problème. Je ne suis pas sûr en tout cas que la voie dont tu parles soit celle qui est en cours. Parce qu'encore une fois, on a essayé de poser un problème de cohérence à deux niveaux, au niveau national et au niveau international, et au niveau international on se heurte justement à cette question-là : ce n'est pas simplement la question des multinationales qui se pose, c'est la question aussi des différences de sociétés, des différences de valeurs. C'est le problème que Myrdal fut le premier à poser. On peut très bien avoir une société qui soit intégrée dans un cadre national, mais au-delà de ça, c'est autre chose. L'État tire sa légitimité de la société civile, mais cette espèce de super État au-dessus du monde dont tu parles, de quoi va-t-il tirer sa légitimité?

Michel Freitag : Mais un super État, ce ne serait pas forcément un État qui totaliserait l'ensemble des prétentions de pouvoir des États contemporains. Il y a déjà des éléments de super État dans le FMI, dans le GATT, etc. Simplement, qui représentent-ils? au nom de quoi et en vue de quoi agissent-ils? Mais ces éléments, ces leviers politiques de contrôle, au niveau international, de la transversalité des systèmes de décision des multinationales, sont des choses sur lesquelles on pourrait miser si on redéfinissait leur mandat et si on définissait leur finalité et leur légitimité — sans enlever pour autant toute légitimité aux cadres d'intégration politiques nationaux traditionnels, ni à l'exigence de cadres locaux plus détaillés, plus spécifiés dans leurs domaines d'intervention. On arriverait donc à un système politique qui se décomposerait, un peu en pâte feuilletée, entre plusieurs niveaux, selon la nature des problèmes, mais qui redeviendrait politique, plutôt que d'être complètement abandonné à l'action de contrôle, de décision, de programmation, de gestion, des multinationales, lesquelles ne répondent d'aucune espèce d'idée communautaire et d'aucune finalité générale.

Dorval Brunelle : Je ne sais pas si c'est un contentieux important, mais la définition que tu donnes de l'économie est une définition très libérale. Or, l'économie, et l'opérationnalisation de l'économie ou d'une économie, ne se fait pas d'une manière aussi libérale. À la limite, je dirais que c'est chez Spencer

qu'on pourrait rencontrer une définition aussi autoréférentielle de l'économie, définition que l'on retrouve dans la notion de catalaxie chez Von Mises, c'est-à-dire cette idée selon laquelle tous les individus fonctionneraient à partir du calcul de leurs préférences. Mais je pense que c'est une vision déjà excessive. Dans les faits, s'il y a eu quelque chose quelque part (même chez les classiques du libéralisme) qui a émergé comme un espace public, aussi minimal qu'il ait pu être (fût-il seulement l'espace dans lequel on procédait à l'élection de ceux qui allaient être les gardiens de la cité, l'espace d'un consensus à la Rousseau), on n'a jamais pu le penser que privément, si l'on m'accorde le jeu de mots. L'idée de l'économie autoréférentielle est quelque chose qui est presque intolérable, et je ne pense pas qu'on puisse partir de là. Pour contourner la difficulté (et c'est la raison pour laquelle j'ai dit que je n'étais pas non plus d'accord avec mon camarade-collègue Christian Deblock) et établir au point de départ l'entente sur une notion, que ce soit la notion d'économie ou que ce soit sur ces trois principes fondateurs, il m'apparaît essentiel de poser d'entrée de jeu que ces notions font l'objet d'un compromis social. Que les acteurs eux-mêmes soient plus ou moins conscients de ce compromis, qu'ils soient conscients du fait qu'ils le fabriquent, cela m'apparaît tout à fait secondaire. Je pense qu'il est intéressant de voir que, finalement, ce sont des acteurs collectifs qui portent la signification de cette notion, et donc qui construisent cette économie nationale. Que ces acteurs soient conscients, qu'ils soient transparents, qu'ils voient les conséquences de leurs actes (ici, je prends un peu le contre-pied de ce que disait Christian), on peut en douter dans un contexte comme celui-là, puisque l'ordre d'après-guerre est le résultat d'un compromis. Et, quel a été ce compromis? Il a été, par exemple, au niveau de certaines instances internationales, de favoriser la reconstruction et le développement — on a donc marginalisé le poids des pays sous-développés, on a marginalisé le poids des puissances moyennes (certains pays... prenons un cas au hasard : le Canada, se prenant pour une grande puissance alors qu'il n'était qu'une puissance moyenne, a voté systématiquement avec les grandes puissances). Et on a donc reconstruit cet ordre, bien sûr autour de notions, mais toutes ces notions n'ont pas une signification abstraite, elles ont une signification qui est liée au compromis qu'on a établi. Alors, je vais plus loin, c'est que je crois qu'on a produit cet ordre politique mondial et international. Mais je ne suis pas sûr que le glissement nous empêche de voir la signification profonde de ce qui se met en place, parce que la sécurité, la justice et le bien-être, quand on y pense, sont articulés autour des trois pouvoirs de Montesquieu. Cependant, deux de ces principes sont repris par l'assemblée générale, le Conseil de sécurité, ou la Cour de La Haye, avec le

résultat qu'il subsiste un problème majeur puisque le troisième principe, l'enrichissement, n'était pas mondial, l'enrichissement était arrimé à une économie qui avait été pensée dans des termes nationaux. C'était une limite déterminante dans la construction de cet ordre mondial. Parce qu'on pouvait penser gérer une sécurité mondiale (on le fait encore), établir une Déclaration mondiale des droits avec un tribunal auquel, en principe, tout le monde aurait accès, uniformiser les sociétés civiles au niveau mondial, sauf que lorsqu'arrive le moment de produire le bien-être et de le redistribuer, cela ne se fait pas au niveau mondial : on le pense et on veut l'actualiser au niveau national. En ce sens, l'ordre d'après-guerre m'apparaît beaucoup plus cohérent qu'on ne le laisse entendre en général, parce qu'on avait déjà cette idée (et finalement, on s'est rabattu sur ce qui était réalisable) : l'économie nationale comme étant une économie qui devait être «providentialisée». **Tous** et chacun des États, d'ailleurs, se providentialisent. Ils sont obligés, à la limite, d'être keynésiens pour gérer leurs agrégats économiques, c'est cette gestion qui les fait entrer dans les grands livres de l'ONU. Donc, ils vont adapter une comptabilité nationale, mise au point pendant la guerre, et tout un ensemble d'éléments... Il suffit de trivialisier la chose : ce sont des comptables qui ont mis au point l'expertise qui fait qu'on est capable de faire ce qu'on fait maintenant. Avant, l'État n'avait pas d'emprise sur son économie, parce qu'il n'était pas capable de comptabiliser adéquatement toute la richesse nationale produite; tout ce qu'il pouvait faire c'était de surveiller ce qui passait aux frontières; désormais, il dispose des instruments comptables et il va adapter, pour sa comptabilité nationale, la comptabilité mise au point dans les entreprises. L'État devient l'entreprise de la nation, ou l'inverse : la nation devient l'entreprise de l'État. Et c'est cette comptabilité qui permet désormais de calculer la richesse produite nationalement et de la redistribuer. Ce sont des éléments qui m'apparaissent tout à fait centraux pour comprendre à quel point la notion de compromis est importante, et, davantage (pour enclencher sur la réflexion de Christian), pour voir comment cet ordre-là n'était pas qu'un ordre international. On le voyait comme la mise en place d'une cohérence internationale. Et c'est là que la distinction entre l'international et le mondial est importante, parce qu'à l'heure actuelle, ce qui amène peut-être à penser davantage en termes du mondial, c'est une dissociation entre les deux, puisqu'il s'agit de la mondialisation des filières de production. Et, au point de départ, on n'avait peut-être pas pu penser comme ça. Il y avait une étanchéité des frontières nationales qui excluait la mondialisation telle qu'on l'entend maintenant.

Jean-François Côté : J'ai une question assez simple (c'est peut-être quelque chose que je n'ai pas compris dans ce que tu as dit) à propos de la nécessité ou plutôt de la détermination de l'intégration continentale. Dans le schéma qui a été avancé, ce serait beaucoup plus conséquent qu'on parle simplement en termes de «transnationalisation», mais sans intégration continentale. Or, il me semble que le contexte dont il est question ici est quand même celui de l'intégration continentale (Accord de libre-échange et ALENA). On a un peu de difficulté à saisir, par exemple, de quelle nécessité cet accord de libre-échange pourrait procéder dans la logique où tu l'as présenté, Dorval. Pour ajouter au débat de tantôt à ce sujet-là : si on compare, par exemple, ce qui se fait en Amérique du Nord et ce qui se fait en Europe, on a en Europe la formation d'un centre et d'intermédiaires entre des instances de régulation internationales et des instances de régulation nationales. Ça donne le projet de la formation d'une communauté politique européenne. Or, en Amérique du Nord, il ne semble pas y avoir de projet d'intégration d'une communauté politique derrière le projet de libre-échange. J'ai posé, à un ancien ambassadeur aux États-Unis en Belgique, la question de savoir si on se dirige, avec l'ALENA par exemple, vers quelque chose de l'ordre d'une intégration continentale de type européen. Et il m'a tout de suite arrêté en disant qu'«en Europe, on parle d'une communauté, et ici on parle d'un marché; ce n'est pas du tout la même chose.» Et là, je me suis dit (mais j'ai gardé ça pour moi) : à ce moment-là, pourquoi parler d'un marché continental? Le marché est mondial. S'il est question de capitalisme corporatif transnational, pourquoi insister pour élever, pas nécessairement des barrières mais des délimitations continentales à un processus qui, au fond, s'en passe très bien. Alors, je reviens à ma question : quelle est la détermination de l'Accord de libre-échange et de l'ALENA dans ce contexte-là?

Dorval Brunelle : Il y a plusieurs niveaux d'analyse à distinguer pour répondre à la question. Pourquoi le libre-échange en Amérique du Nord? Sans faire une analyse *ex post facto* trop déterministe, je pense qu'un des premiers facteurs, le plus déterminant, c'est l'état avancé de la continentalisation de l'espace économique canado-américain. On peut peut-être même renverser l'idée : quelqu'un a déjà posé la question de savoir pourquoi les deux plus grands partenaires économiques de la planète avaient mis tant de temps avant de signer un accord de libre-échange. Parce que finalement, c'est ça le problème, quand on y pense. La Nouvelle-Zélande et l'Australie en ont signé un. Je ne ferai pas le tour, mais il y a des pays tout à fait disparates qui ont signé un accord de libre-échange,

alors que les deux plus grands partenaires de l'économie mondiale n'en avaient pas. Pourquoi? parce que ce n'était pas indispensable, il y avait déjà une continentalisation de fait. C'est un premier élément qui peut expliquer qu'on arrive à cela si tard dans le temps. Mais pourquoi on arrive quand même à quelque chose comme ça? Là, je pense qu'il faut regarder ce qui est en train de se tramer à l'époque. J'ai écrit un petit texte sur la question du libre-échange en posant le problème partenaire par partenaire : pourquoi les États-Unis, pourquoi le Canada, pourquoi le Mexique (j'ai même fait ça pour le Québec, au cas où...)? Alors, pour les États-Unis, il faut se souvenir du contexte. Quand Reagan est arrivé au pouvoir en 1980, il avait pensé remettre en cause l'ensemble des mandats des grandes instances internationales. Il voulait libéraliser rapidement le commerce international. Or, à ce moment-là, le GATT était aux prises, de ronde en ronde, avec la seule question de l'élargissement du marché des marchandises. Et Reagan a envoyé au GATT ce qu'on appelle une *curve*, en lui disant qu'il fallait désormais qu'il s'ouvre à la libéralisation de tous les services, là où les États-Unis détenaient l'avantage face à leurs partenaires. Or, une chose qui est très intéressante quand on regarde l'Accord de libre-échange, c'est que c'est précisément devant la lenteur des négociations au niveau international et face à l'idée qu'à un moment donné les négociations piétinent complètement, que l'ordre international puisse se défaire avec la multiplication des conflits du GATT, que les États-Unis se sont rabattus sur la négociation d'un accord régional. L'accord nord-américain de 1989 entre les États-Unis et le Canada permettait de supplanter le GATT et de rapatrier les mécanismes de règlement des différends entre les deux plus grands partenaires. Cet accord ouvrait également une brèche en matière de services grâce à cette fameuse extension de la durée des brevets de vingt à trente ans, qui a été pilotée principalement par le secteur pharmaceutique continental. Ces éléments m'apparaissent donc intéressants : difficulté dans l'ordre international, élargissement du mandat au moment où le GATT a des problèmes à faire débloquer les négociations au niveau même des marchandises et, enfin, l'idée de partir du contexte canado-américain, parce que nous avons affaire justement à deux partenaires qui s'entendent, pour mettre en piste l'ouverture du côté des services, une initiative qui servirait de modèle et qui a d'ailleurs servi de modèle pour l'OMC; et la dernière chose, peut-être la plus intéressante, c'est que l'Accord de libre-échange met en place un nouveau mécanisme de règlement des différends, qui n'est pas celui du GATT qui était trop long, et qui est tout à fait original — là encore c'est un facteur qui permet de comprendre le déplacement de l'ascendant de l'État sur la sanction de ces accords internationaux, puisque ce sont des comités

d'experts, une panoplie de comités d'experts, qui gèrent maintenant les conflits commerciaux entre le Canada et les États-Unis, avec des espèces d'équipes volantes — parce qu'il faut que ça aille très vite. On est dans le *just-in-time*. Or, le *just-in-time*, au niveau du règlement des différends, ne peut plus composer avec la lourdeur des mécanismes institutionnalisés dans chacun des pays (tribunal du commerce aux États-Unis, ou tribunal du commerce au Canada), et encore moins composer avec cette structure qui consistait à passer par Genève et qui finalement était une mesure dilatoire, qui reportait aux Calendes grecques la question de savoir si le camion-remorque bourré de laitue passait ou ne passait pas à la frontière des pays. C'est sans doute pour ce genre de raison, entre autres, qu'on a tellement d'accords régionaux. Ce n'est pas parce que l'économie mondiale est utopique, c'est qu'il faut régler les conflits là où passent les flux de marchandises. C'est pour ça que l'Accord de 1989 a été élargi au Mexique. Ce n'est pas l'amour soudain des Américains pour les Mexicains, au contraire, puisqu'il y a toujours eu une rivalité extraordinaire entre les deux. Mais avec un passage de soixante millions de personnes dans un sens et dans l'autre, une circulation de marchandises qui a fait passer le Mexique, en quelques années, de dixième partenaire à troisième partenaire commercial des États-Unis, il est évident qu'il faut gérer cette frontière-là. L'ALENA permet de la gérer. Le Canada aurait refusé, les Américains auraient tout de même signé un accord de libre-échange, qui est finalement et en dernière instance, un accord sur la mise en place de mécanismes de règlement des différends commerciaux. C'est ça, l'Accord de libre-échange. Et il faut que ça se fasse le plus près possible de là où il y a ces flux. Ce sont, rapidement dites, les raisons pour lesquelles les Américains ont piloté l'Accord de libre-échange canado-américain, le premier, celui de 1989. Bien sûr, à ce moment, c'est le Canada qui avait pris l'initiative, mais sans doute parce qu'on avait comme par hasard un premier ministre qui avait été président d'un monopole américain.

Olivier Clain : Votre point de départ est une réflexion sur la logique de continentalisation de l'économie. Vous traitez ensuite des effets de cette continentalisation. Vous distinguez, avec raison me semble-t-il, la continentalisation de l'économie de sa mondialisation. Je me demande néanmoins si vous distinguez suffisamment la situation en Amérique et en Europe. On pourrait faire l'hypothèse que le phénomène de la continentalisation de l'économie répond à des logiques partielles différentes. Si je me souviens bien, on commence à parler d'Europe dès 1947. C'est vrai que de 1945 à 1947, que ce soit en France

ou en Italie, sous le chef de la démocratie chrétienne ou sous la gouverne de De Gaulle, on trouve exactement ce modèle du partenariat dont tu parles, Dorval. Mais, très vite, un certain nombre de hauts fonctionnaires français (dont Kojève par exemple), partent avec l'idée de construire une communauté politique qui comprendrait en son sein un libre marché. Il me semble que c'est une logique déjà assez différente de celle qui va présider à la continentalisation en Amérique du Nord. Et le phénomène de la continentalisation en Asie, qui est un phénomène massif actuellement, me paraît répondre encore à une autre logique. L'Europe s'est construite autour du charbon, d'une économie du charbon; on sait très bien déjà à l'époque qu'une telle industrie est vouée au déclin — on vient de produire des bombes atomiques. Il n'empêche que l'Europe se construit d'abord sur l'Europe du charbon. C'est-à-dire que c'est le maillon le plus faible de l'économie qu'on met en commun. Pourquoi?

Dorval Brunelle : Je répondrai à ça, c'est tout à fait intéressant ce que tu dis.

Michel Freitag : Je crois qu'il y a le chômage aussi.

Olivier Clain : Or surgit une autre logique quand les pays européens décident ensuite, par exemple, de fabriquer ensemble un satellite et de devenir concurrentiels avec les États-Unis : on est dans une autre logique, qui n'est pas une pure logique du marché (celle qui préside à la constitution de l'ALENA), qui est une logique de la coopération, de la mise en commun des compétences et de l'expertise acquise de façon contingente par chacun. La logique qui traverse la continentalisation en Asie actuellement est à mon avis encore d'un autre ordre. Il s'agit de l'alliance inévitable entre la Chine, réservoir de main d'œuvre spécialisée à bon marché, et le Japon, détenteur de capitaux et de technologies (ce sera à mon avis l'alliance la plus importante au 21^e siècle) et elle répond à une logique qui n'est ni celle de l'Europe, ni celle de l'Amérique. Et pourtant, je suis d'accord avec toi, on est bien obligé de se dire qu'il y a sous ces mouvements de continentalisation quelque chose d'universel. C'est là que je veux relancer la remarque de Michel : est-ce qu'en fait il n'y a pas d'abord une condition générale qui est une transformation substantielle de la nature même de ce qui rentre dans le champ économique? Là où le phénomène des filières de production transnationales dont tu parles est peut-être le plus clair, le plus évident, c'est quand on a affaire à une économie de l'informatique, une économie où la technoscience joue un rôle central, où l'information, le savoir (enfin, je ne veux

pas reprendre les thèses de Lyotard là-dessus), la compétence technologique, jouent un rôle clé comme facteurs de production. C'est peut-être ce contexte-là d'une transformation substantielle de la nature même de ce qui est échangé dans l'espace économique qui engendre, d'une part la mondialisation, d'autre part la constitution des blocs.

Dorval Brunelle : Je suis tout à fait d'accord. Une critique qu'on avait faite à la théorie économique de l'intégration, c'était justement de mettre à niveau les «blocs économiques», comme ça s'appelle maintenant, et on avait bien vu que s'il fallait utiliser l'expression, il fallait en tout cas bien préciser que cette notion de «bloc» n'avait pas la même signification selon qu'on l'appliquait à l'Amérique du Nord, à l'Europe communautaire, ou éventuellement, à ce qui est devenu l'économie de la bordure du Pacifique. Ce que tu dis est tout à fait vrai, mais la question serait de voir dans quelle mesure la mise en place de ce cadre, à la fois au niveau international (avec ses trois «piliers», comme disent certains) et au niveau de son opérationnalisation dans les économies nationales, n'a pas donné des choses assez semblables, même dans le contexte de l'Europe communautaire. Après tout, Larocque en France a fait l'équivalent de ce que Beveridge avait fait au Royaume-Uni, et on a assisté à l'émergence de l'État-providence dans tous ces pays; qu'on parle d'un modèle bismarckien ou du modèle beveridgien, finalement c'est bien d'État-providence qu'il s'agit dans les deux cas. Qu'il y ait quand même des régimes différents, selon qu'il s'agisse du modèle de Bismarck ou de celui de Beveridge, je suis tout à fait d'accord avec toi. Ce qui amènerait à penser que les régimes d'intégration économique régionale sont également différents entre eux : le régime nord-américain est un régime essentiellement libéral, un régime qui renvoie au secteur privé et qui cherche à déliter l'espace public le plus possible, alors qu'à l'inverse, le régime européen est un régime qui demeure providentialiste, qui a construit, par exemple, la notion d'«espace social européen» (il n'y a pas d'équivalent en Amérique, c'est une hérésie quand on mentionne cela en Amérique parce que ça ne s'inscrit pas dans le paradigme libéral), où il y a cette idée de transnationalisation de l'État-providence (dans certains travaux), et cette idée même de politique sociale universelle dans le périmètre de ce nouvel espace (avec les politiques de développement régional, avec une politique d'éducation, des programmes d'éducation, etc.). Là encore, si on se tourne du côté des vecteurs de la continentalisation, le syndicalisme a eu un rôle porteur plus important, l'État européen est un État beaucoup plus interventionniste, alors qu'en Amérique du Nord, les États-Unis sont l'État non

interventionniste par excellence. Il est donc certain qu'au niveau des régimes, de la mise en place, de l'institutionnalisation du libre-échange, c'est tout à fait différent dans les deux contextes. Ceci dit, il est intéressant de voir comment les deux logiques en sont venues, malgré leur décalage dans le temps, à mousser une nouvelle concurrence entre blocs économiques. Là, tu as raison. En 1947, la déclaration de Marshall à Harvard lance la reconstruction de l'Europe, au détriment du développement de l'Amérique latine, soit dit en passant. Les Latino-Américains aussi vont se lancer dans des projets d'intégration régionale, pour essayer de construire leur propre marché commun, mais sans grand résultat. Le projet qui va vraiment marcher, c'est la formation de la Communauté économique européenne, maintenant devenue l'Union européenne. Les Américains vont prendre cette voie beaucoup plus tard (pour des raisons que j'ai expliquées rapidement tantôt en réponse à la question de Jean-François), en institutionnalisant leur propre bloc économique, et en y adjoignant le Mexique, avec l'idée à un moment donné qu'il était tout à fait déterminant que leur propre bloc soit plus important que le bloc européen (maintenant, avec l'entrée des trois derniers membres, le bloc européen est plus important, et alors on essaie d'ouvrir du côté du Chili et des autres...). S'instaure donc petit à petit sous nos yeux la concurrence entre les blocs, au-delà de l'asymétrie entre les partenaires, d'une part, et au-delà aussi de la profondeur de la formation d'une espèce d'identité à l'intérieur de ces deux blocs. D'autre part, il n'y a pas d'«identité américaine»; le terme même dont on se sert pour s'identifier nous vient de notre voisin du Sud, alors qu'il y a depuis déjà longtemps l'idée d'une «Europe» et d'une construction européenne. Alors, je suis tout à fait d'accord avec cette idée qu'il faut insister sur le fait qu'il y a deux régimes. Certaines thèses à l'heure actuelle vont même jusqu'à juxtaposer *pax americana*, *pax europea*, *pax pacifica*, et pensent y adjoindre une quatrième instance puisque le MERCOSUR annoncerait une *pax sud-america*.

Olivier Clain : Est-ce que ce n'est pas quelque chose qui a lieu simultanément, et, comme tu l'as dit toi-même dans ton exposé, parallèlement à un phénomène qui est encore autre, celui de la mondialisation? — qui se traduit, par exemple, par le fait que Air-France fasse gérer ses commandes informatisées de billets par une entreprise en Inde? (Une compagnie de service, centrée en France, peut se permettre à la fin du 20^e siècle d'avoir son service de réservation à 6000 km. Elle fait partie d'un bloc économique, la Communauté économique européenne, mais à l'intérieur de ce marché concurrentiel, elle, fait faire tous ses traitements de réservation par les Indiens.) Est-ce que le processus de la mondialisation ne serait

pas en fait quelque chose de radicalement autre que la continentalisation, auquel cas on pourrait comprendre la continentalisation comme une logique différentielle de réaction à la mondialisation, avec une forme nippon-chinoise, une forme nord-américaine et une forme européenne?

Dorval Brunelle : Tu soulèves un problème considérable, celui de savoir si la formation des blocs économiques, pour parler comme ça, ou des régionalismes économiques, serait la voie intermédiaire obligatoire vers la mondialisation de l'économie, ou s'il n'y aurait pas plutôt deux processus parallèles. Je pense pour ma part que s'il y a une «mondialisation», le terme s'applique essentiellement à la mondialisation des filières de production. C'est là qu'on voit la mondialisation en œuvre.

Olivier Clain : Mondialisation des capitaux, aussi.

Dorval Brunelle : Oui, au niveau du capital, mais aussi et peut-être surtout au niveau des filières de production, qui se déploient là où elles veulent aller. Dans ce processus d'expansion, les accords de libre-échange ou l'intégration économique régionale pourraient apparaître comme une adaptation de niveau moyen, mais au fur et à mesure que les filières se déploient, on assisterait à une reconfiguration de ce niveau moyen d'intégration **économique** (c'est important) à l'échelle de l'économie mondiale. Mais entre-temps, ne serait-ce qu'en ce qui a trait au niveau intermédiaire, ce n'est qu'une partie de la réponse; ce n'est pas une réponse satisfaisante parce que je crois que ces nouveaux blocs vont s'imposer désormais — s'imposent d'ailleurs déjà — dans une concurrence à un autre niveau, à l'intérieur de l'espace mondial. Il y a donc quelque chose d'un peu paradoxal qui se passe ici : dans un sens, on assiste à une ouverture sur le Pacifique (c'est frappant, on veut prévenir la formation d'un bloc rival de l'autre côté en se l'adjoignant), mais en même temps on consolide un espace économique relativement autarcique — parce que c'est là l'autre fonction du bloc économique : développer une complémentarité à l'intérieur de cet espace. C'est très frappant en Europe communautaire. C'est aussi important en Amérique du Nord, où cela permet la relocalisation des filières de production dans l'axe Nord-Sud, surtout celles des Japonais et des Américains. Maintenant, il se fait plus de moteurs au nord du Mexique qu'il ne s'en fait au Canada. Je pense que plusieurs logiques sont donc en cause : il y a une logique de mondialisation, il y a une logique intermédiaire, mais cette intermédiation a peut-être une fin en soi, celle

qui consiste à créer, qu'on le veuille ou non, ce nouvel espace de concurrence. La raison pour laquelle j'ai ouvert sur cette idée de partenariat dans mon exposé, c'est bien pour marquer la différence. Pour prendre l'exemple du Mexique, selon certains, l'extension du libre-échange là-bas ne devait pas porter à conséquence parce que le Mexique ne disposait pas d'une main d'œuvre suffisamment spécialisée pour commander une rémunération élevée. Or, on se rend compte (et c'était déjà vrai avant) que les raisons pour lesquelles certaines filières se sont étendues au Mexique n'ont rien à voir avec celles-là : Ford a construit au Mexique en neuf mois l'usine la plus moderne de toutes les Amériques. Puisqu'il fallait refaire à neuf, ils ont décidé de le faire là. Et ils l'ont fait parce que le libre-échange leur donnait finalement un accès assuré à des garanties qu'ils ne pouvaient pas avoir avant. Ce que je veux dire, c'est que le partenariat s'impose maintenant dans la gestion des rapports de travail au Mexique même. Cela accroît évidemment l'hétérogénéité dans les modèles de relations de travail au Mexique où persistent des relations tout à fait traditionnelles dans certains milieux qui sont syndiqués avec la CNT, et vous avez à côté le type de partenariat qui est exactement celui que vous avez à Shawinigan ou en Alabama, parce qu'il s'agit des mêmes filières de production, qui imposent ce type de relations de travail à toutes leurs entreprises (Sony au Mexique fonctionne avec le même genre de «pédagogie», de «psychologie», d'animation à la ferveur au travail, qu'on a aux États-Unis ou qu'on pourrait avoir ici. Je pense qu'il y a là quelque chose qui mériterait d'être exploré).

Stephen Schecter : Mais n'est-ce pas possible, quand même, que la logique à l'œuvre derrière la mondialisation, la continentalisation, les différents blocs, etc., soit précisément l'autoréférentialité de l'économique? Je pense qu'on peut dire dans ce sens que, sous la période forte du keynésianisme, deux processus étaient à l'œuvre. L'un était encore un peu comme la social-démocratie, l'État-providence, le dernier cri de la bourgeoisie ou des rapports politiques de type bourgeois, moderne, et l'autre était la mise en place (à l'insu des gens, comme d'habitude) d'une société de type organisationnel. Et de ce point de vue, ce qui caractérise ce nouveau type de société, c'est effectivement l'autoréférentialité de toutes les sphères de la société, dont l'économie est l'emblème. Parce qu'il ne faut pas oublier que l'économie, ce n'est pas seulement les facteurs de production planifiés par les monopoles au niveau mondial (parce que même eux, dans leurs tentatives de planification, sont toujours pris par des effets pervers — ça serait la logique continue, et on est juste au seuil de ce développement), mais que cela comprend

aussi l'aspect monétaire que vous avez mentionné. (L'affaire de la Barings Bank est quelque chose d'hallucinant : un type qui fait couler toute une banque! simplement en utilisant son petit savoir et en spéculant sur le marché.) Tous ces blocs-là, même si ce sont des entités aux allures politiques, agissent comme des acteurs qui essaient de voir ce qu'ils peuvent faire sur le nouvel échiquier, lequel ouvre énormément de possibilités pour les gens. Alors, si l'acteur est un État, un État-cité, une entreprise même (et de ce point de vue Québec-inc a l'air complètement ridicule devant Singapour-inc, qui marche très bien), alors ce n'est plus un État. Même si c'est un État. Je pense donc qu'il y a une logique d'autoréférentialité qui ouvre un champ incroyable de possibilités à toutes sortes d'acteurs, certains étant des entités politiques, d'autres des entreprises, d'autres des individus. Et c'est pour cette raison que les gens aiment beaucoup ça : il n'y a pas juste les monopoles qui profitent de la continentalisation, mais plein de PME y trouvent leur intérêt. En même temps, il y a une internationalisation de tout le reste (selon moi on est maintenant au seuil de ce phénomène). Il est vrai que les protocoles de l'ONU ne fonctionnent pas aussi bien que le GATT, mais ils fonctionnent. Quand, quelque part, des gens militent contre l'emploi des enfants dans le travail, ils peuvent évoquer ces protocoles internationaux, et cela marche, dans une certaine mesure — cela va prendre évidemment deux fois plus de temps que d'échanger des billets, mais ça marche. Il y a donc derrière tout ça une sorte de logique universelle, mondiale, qui contribue à la puissance et à la paix de ce système. C'est comme le film japonais Tempopo, où un camionneur (tu croirais être ici : le type porte un chapeau de cow-boy...) essaie d'aider une dame complètement perdue à mettre sur pied un restaurant qui fera les meilleures nouilles au Japon. Et ça marche! Tu croirais en regardant ce film que ça se passe au Mexique, à New York ou à Montréal. Je pense que ça, c'est aussi une logique qui se trouve derrière la mondialisation.

Dorval Brunelle : Je ne sais pas si ma réponse va apporter de l'eau à ton moulin ou au mien... Il y a un élément intéressant dans le passage au libre-échange dans le contexte nord-américain, qui, je crois, a déjà été soulevé par George LeBel, et sur lequel nous avons aussi travaillé. L'exemple peut-être le plus caricatural de quelque chose qu'on ne verrait jamais en Europe est la promulgation au Canada, dans le contexte de l'ouverture contemporaine des marchés, d'une Charte des droits et libertés qui accorde les bénéfices de la charte à des **personnes morales**. Il y a ici un élément intéressant pour comprendre cette espèce de déplacement de la responsabilité sociale (ou éventuellement

sociale) de l'entreprise, et son rabattement au niveau de la sphère privée, avec un statut juridique qui est tout à fait équivalent à celui d'une personne physique. Ce qui fait que des monopoles de production comme Drug-mart ou autres peuvent attaquer la Charte en disant qu'ils n'ont pas à fermer le dimanche parce que notre société est une société laïque. C'est extraordinaire, parce que ça confirme d'une certaine façon ce que tu dis... (J'hésite, et je vais expliquer pourquoi.) Ça permet donc de comprendre comment il y a cette autoréférentialité de l'économie, mais ça permet aussi de voir comment cette économie se construit, de voir que cette autoréférentialité s'étend et comment elle s'approfondit. La réticence que j'ai face à l'idée de l'autoréférentialité telle que je la comprends, c'est qu'elle renvoie à une vision systémique où le concept est dans une certaine mesure déjà plein, et qu'il n'y a pas moyen de penser que c'est la pratique économique en l'occurrence qui pousse à ces excès. Il s'agit là encore de quelque chose qui est lié au compromis : c'est un compromis qui a été fait entre les acteurs pour pouvoir étendre les avantages de la Charte. Il paraît que cette idée que des droits individuels puissent bénéficier à des monopoles, à des entreprises, à des «entités» comme ils disent si joliment, n'affecte pas du tout les juristes, alors que cela me paraît tout à fait révélateur de l'extension d'une sphère privée dans l'espace public. On a de la difficulté à penser que la Révolution française s'est faite pour sauver Johnson & Johnson!

Stephen Schecter : Juste sur la notion de système : si on n'entend pas par «système» quelque chose de déjà complètement plein, mais quelque chose qui opère avec une circularité interne qui permet de l'amplification, là on est exactement dans la logique. Parce qu'il y a tellement de niveaux, tellement d'acteurs, tellement d'agents qui peuvent en profiter... La seule chose, c'est qu'il faut toujours demeurer dans un mouvement d'expansion, et c'est ce qu'ils font, parce qu'ils ont maintenant non seulement des *futures* mais des *derivatives* et un ensemble de choses. Ce n'est plus le jeu à somme nulle tel qu'on entendait le système.

Michel Freitag : Mon intervention voudrait apporter des précisions allant dans le sens d'une conciliation et non d'une contestation. Elle vise à faire se rejoindre notre démarche sur la postmodernité, qui est partie, à un niveau assez général, de la forme des mécanismes de régulation sociale, et ce qui se passe effectivement dans le domaine de l'économie au niveau où tu l'analyses. Ma première remarque concerne la question qui a été posée par Jean-François et ensuite reprise par

Olivier. La réponse que tu as donnée quant aux raisons d'une particularisation régionale de l'ouverture de l'économie, des mécanismes d'intégration économique, me paraît tout à fait essentielle. Je voudrais seulement, un peu dans le sens d'Olivier, y ajouter deux petites notions, pour enrichir ou compléter le tableau. Au sujet de la différence fondamentale entre l'Europe et les États-Unis, il faut rappeler un aspect essentiel, c'est que le projet en Europe est consécutif à une guerre intereuropéenne qui est devenue une guerre mondiale, et qu'il y avait donc le projet politique d'une unité qui empêcherait que la guerre entre les États européens ne se répète. Cela consistait en l'établissement de liens de solidarité fondamentaux, notamment au point de vue économique, entre les principaux pays européens — et cela se place dans le contexte d'une unité culturelle qui est quand même relativement profonde entre les États européens (malgré les différences de langue, de culture nationale, etc. : tout le moyen-âge est une civilisation commune). Tous ces déchirements intereuropéens qui ont conduit aux deux guerres mondiales apparaissent désormais comme un peu monstrueux, comme contre-nature, et il s'agit de cicatriser ça et de créer des conditions telles que ça ne puisse plus se reproduire. Le problème, c'est donc quand même, comme le disait Olivier, par-delà l'économie, de créer une instance politique commune dans laquelle s'incarne une solidarité européenne. Le projet politique me paraît donc malgré tout être dominant, même s'il a toujours été reporté, même s'il y a eu mille tergiversations, et même si on peut faire au procès de l'unification européenne la critique de s'être déployé beaucoup plus vite sur le plan économique que sur le plan politique. Le projet est aussi une réponse, finalement, au constat de l'épuisement politique des puissances européennes dans leur division après la Deuxième Guerre mondiale, et il comporte l'idée de contre-balancer par une unité politique plus grande le pouvoir désormais écrasant (qui paraît tel) des États-Unis et de l'Union soviétique. Et au sujet des États-Unis, c'est un petit complément. Tu as raison : il y a cette frontière à travers laquelle passent déjà tant de choses, il faut réglementer ça, et recourir à une réglementation mondiale n'est pas la manière pratique, opérationnelle, de le faire. Ceci dit, je reviens de nouveau sur l'importance du politique pour dire que ça se fait dans le contexte d'une hégémonie politique américaine incontestée. Si ça n'avait pas été le cas, s'il y avait eu, entre le Canada, les États-Unis, et le Mexique, la même égalité politique de principe qu'il y avait à la sortie de la guerre entre la France, l'Angleterre, et virtuellement de nouveau l'Allemagne, je ne pense pas que la forme de l'ALENA aurait été la même. Comme tu l'as dit toi-même, de toute façon, aux États-Unis, le politique était instrumentalisé par l'économique depuis

toujours. C'étaient deux petites remarques. Un peu plus important me semble être de répondre à la réponse que tu m'as faite. Tu m'as dit : «On ne peut pas parler d'autonomie ou d'autoréférentialité de l'économie sans référer aux rapports concrets entre les acteurs qui gèrent l'espace économique, et qui le gèrent dans la nécessité de conventions, d'un consensus, etc.» Je suis absolument d'accord. Mais ceci dit, tu parles d'acteurs, et la notion d'acteur implique la référence à une totalité définie, concrète (ça, c'est du Touraine d'origine). Alors, il se trouve qu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, c'est encore dans le cadre national que les acteurs existent en tant qu'acteurs, c'est là qu'ils peuvent s'affronter autour d'enjeux réels dans des cadres institutionnels définis et... existants; malgré la prétention de créer un syndicalisme mondial ou une Internationale socialiste, cela n'est pas une réalité. Et il y a alors le problème que l'expansion du système mondial économique, à travers des mécanismes qui n'ont pas été directement l'objet de ton analyse, va rendre ineffectif le cadre d'intégration national, et donc en même temps l'existence des acteurs en question. Les acteurs, dans une économie nationale, ce sont des entreprises nationales, dont la stratégie se réfère quand même à la puissance nationale — aussi bien économique que politique —, et des syndicats qui ont comme référence un État national, qui est garant de la sphère de validité des conventions qu'ils peuvent bien passer avec leur «propre» patronat national. Or, cela va être progressivement érodé par une logique économique, sur laquelle tu n'as pas insisté : une autonomisation latérale de la logique économique par le biais de la mondialisation, mais dans le cadre de la naissance des nouvelles puissances de gestion directe que sont les multinationales, les marchés financiers, etc. Cela est vrai aussi pour le syndicalisme d'entreprise américain, car on n'a guère vu de négociations entre, par exemple, l'Union Carbide, d'un côté de la table, et de l'autre, les représentants de ses travailleurs américains, mexicains et indiens. Le droit effectif est resté national! Et c'est justement pour cela que la réalité mondialisée lui échappe, et que celle-ci, globalement, échappe au droit, qu'elle se déploie dans un *no man's land* normatif où règne quelque chose d'analogique au «droit de la mer». Tout ça pour dire que ton analyse est éclairante, et qu'elle est pour nous à reprendre, mais nous devons pour notre part y ajouter cette autre dimension — qui n'est pas du tout contradictoire — du développement d'une logique économique nouvelle directement au niveau supranational, toujours en référence à ces choses concrètes que sont les stratégies de firmes multinationales, lesquelles créent leur espace mondial dans la volonté d'échapper, précisément, à ces accords qui jouent dans le cadre des États nationaux, à ces accords qui sont en même temps finalisés et

chapeautés par ce qu'on a appelé l'État keynésien. Alors, il y aurait ces deux logiques à faire jouer en même temps. Elles ne sont pas du tout contradictoires pour l'analyse, seulement antinomiques. Elles sont contradictoires dans leurs références, mais la réalité à laquelle est confrontée l'analyse est toujours contradictoire, elle est toujours écartelée par des «logiques» qui tendent vers des sens différents. Et il me semble que cela revient à donner une validité encore plus grande à cette distinction que tu fais entre la mondialisation comme telle et les différents processus de régionalisation, qui eux ont effectivement tout à fait un double sens — ce n'est pas paradoxal, c'est tout à fait normal : d'un côté ils sont les tremplins de la mondialisation, de l'autre côté ils sont des formes de résistance locale à cette mondialisation. Ce n'est pas incompatible, c'est tout à fait cohérent.

Dorval Brunelle : Je ne sais pas si c'est une lacune dans le texte, mais ce n'est pas une lacune dans la recherche. Je suis tout à fait d'accord avec ce que tu dis. D'autant plus que c'est ce qui permet de saisir la spécificité du cadre nord-américain (ça reprend peut-être un peu la remarque de Jean-François Côté tout à l'heure). Déjà depuis les années 60-70, certains théoriciens marxistes parlaient, à raison je crois, de «bourgeoisie continentale». Il y avait une véritable continentalisation de l'espace nord-américain. Je reprends un peu ce qu'Olivier disait : peut-être que si on contextualisait davantage, on se rendrait compte qu'il y a finalement entre l'Europe communautaire et l'Amérique du Nord un parallèle au niveau institutionnel qui est tout à fait étonnant. L'année même de la signature du traité de Rome, en 1957, le Canada et les États-Unis signent quelque chose qu'on connaît peu, ils mettent sur pied le Canadian-American Committee. Ces deux dates m'apparaissent comme des dates charnières. En Europe en 1957, c'est le traité de Rome qui prépare l'institutionnalisation d'un marché, porté par le politique; et la réponse nord-américaine à cela, avec le Canadian-American Committee, c'est la planification volontaire qui est faite par les acteurs économiques eux-mêmes : on ne voulait pas voir l'État là-dedans. C'était donc tout à fait «normal» que, dans la poursuite d'une logique nord-américaine (entendons ici, comme on l'entendait à l'époque, Canada et États-Unis) on réponde au traité de Rome par un Canadian-American Committee, comité qui était piloté par Ford, Dupont... (mais, Dupont-Canada, Dupont-USA, Ford-Canada, Ford-USA), avec tout autour, pour lui donner quelque légitimité, des «intellectuels organiques», comme dit Gramsci, qui étaient, par exemple, Claude Ryan, Jean Marchand de la CSN, et un représentant des Syndicats internationaux. Quand on regarde qui était autour de cette table, on a la réponse nord-américaine à l'institutionnalisation

politique : une mise en place économique qui est tout à fait significative. Et ce Canadian-American Committee est d'autant plus intéressant que c'est un peu l'ancêtre des vecteurs du libre-échange. Il portait déjà ça en lui. Sauf que le libre-échange à l'époque venait buter sur le poids des bourgeoisies nationales qui avaient besoin du rempart de l'État. On a donc pu assister à cette juxtaposition entre une bourgeoisie continentale et des bourgeoisies régionales, locales. Ce qui est clair, c'est qu'à l'heure actuelle la montée récente du libre-échangisme est portée par ce vecteur, le monopole, qui ne rencontre plus l'opposition qu'il rencontrait auparavant. Là on assiste bien, comme tu le dis, Michel, à un renversement de tendance : ces secteurs continentalisés, qui sont portés par une bourgeoisie ainsi que par un syndicalisme continentaux, propagent cette vision d'une ouverture des frontières qui devait au départ se faire secteur par secteur. Même Trudeau, le «nationaliste» dit-on, avait déjà accepté en fin de règne, en 1984, l'ouverture d'un libre-échange sectoriel (dans les secteurs de l'autobus, de l'informatique, et trois autres encore). En arrivant au pouvoir, Mulroney a d'abord repris cette idée, mais finalement il a été emporté par l'ivresse des cimes, j'imagine, et il a décidé de prendre tel quel le projet qui avait été défini par la commission MacDonald, où il était dit : «Si on est pour changer la ligne de fracture entre la politique et le marché dans le contexte canadien, on devrait d'abord avoir un libre-échange latéral entre les provinces, parce que depuis 1867, on essaie sans succès d'établir un tel libre-échange dans l'espace canadien.» Finalement, les commissaires ont pensé (comme des intellectuels organiques du grand capital peuvent penser) que la seule façon d'imposer le libre-échange à l'intérieur du Canada était d'imposer la douche froide du libre-échange avec les États-Unis. Si plus de trente années séparent 1957 de 1989, au Canada, dans le contexte mexicain, la continentalisation a progressé très vite car le développement de l'économie frontalière a procédé rapidement. En l'espace de quelques années, deux grandes associations patronales ont soutenu, elles aussi, le projet du président mexicain. À cet égard, le retournement, au Mexique, est beaucoup plus important que celui auquel on a assisté dans le contexte canadien : on était ici déjà passablement continentalisé, alors que cela impliquait pour eux un changement considérable par rapport à la culture anti-américaine, à la critique de l'impérialisme américain qui était faite depuis 1910. Il faudrait expliquer les causes de ce renversement. Une des causes (pour ne pas élargir encore la surface du débat), c'est qu'au Mexique le libre-échangisme a été lié à la question de la démocratisation et du pluralisme. Je ne parle pas de la vision des Américains, qui disaient : «On va négocier si vous êtes démocrates», et qui était assez cynique,

mais de la vision des Mexicains eux-mêmes, qui voyaient dans l'ouverture du marché la possibilité d'instaurer un véritable pluralisme à l'interne, pensant que ce qui se faisait au niveau du marché, on pourrait désormais l'avoir aussi au niveau de la société civile. De telle sorte qu'il y a eu là (au-delà du corporatisme, de la collusion, entre la centrale syndicale, la CTM, et le parti au pouvoir) un appui populaire relativement important au libre-échange — au point que le parti d'opposition, le PRD, qui était relativement critique, et à la limite un peu protectionniste, dans la foulée d'une histoire mexicaine plutôt anti-américaine, a été la deuxième fois (pas la première) défait sur cet enjeu, parce que le PRI (le Parti révolutionnaire institutionnalisé) avait pu reprendre l'initiative et jouer cette carte d'un libre-échange qui permettrait désormais d'ouvrir la société mexicaine. Ce faisant, c'est-à-dire en agissant comme le fer de lance de cette ouverture, le PRI pouvait redorer son blason démocratique qui était passablement terni (et qui s'est encore terni depuis).

Jocelyne Majeau : Je pensais que l'attrait que pouvait avoir le Mexique pour les entreprises était beaucoup lié au laxisme de celles-ci face aux lois de la protection de l'environnement — qui ici se resserrent et sont de plus en plus contraignantes pour les grandes entreprises, alors que de s'établir là-bas leur permettrait de continuer à polluer à grande échelle sans problème et avec une main d'œuvre bien meilleur marché qu'ici. Ce serait le cas de l'entreprise de l'automobile en particulier. Les Mexicains reçoivent leurs moteurs pendant plusieurs décennies, et les véhicules se trouvent à rouler de façon presque magique comparativement aux nôtres. Ils peuvent là aussi trouver une main d'œuvre qui n'est pas si peu spécialisée que vous sembleriez le dire un peu plus tôt. Est-ce que la quasi-absence, là-bas, de lois pour la protection de l'environnement ne serait pas un attrait majeur?

Dorval Brunelle : C'est un élément intéressant, parce qu'une des difficultés dans l'élargissement du libre-échange canado-américain pour l'étendre au Mexique a été de négocier désormais avec un pays sous-développé. Et c'est Clinton qui, en reprenant le fanion de Bush et de Reagan et en portant lui aussi le projet de libre-échange malgré sa propre opposition de principe au point de départ, devant l'opposition éventuelle qui viendrait de sa propre base électorale (c'est-à-dire essentiellement du mouvement syndical, qui est très intégré au Parti démocrate aux États-Unis, ainsi que du mouvement environnemental), a négocié en parallèle trois accords, qui portaient respectivement sur l'environnement, le

travail, et les modalités de règlement des différends. Or, deux de ces accords, le travail et l'environnement disent finalement très peu de choses : ces accords obligent les partenaires à respecter leurs propres lois nationales. C'est-à-dire que, devant la crainte qu'avaient le Canada et le Mexique vis-à-vis de l'éventualité de cette ouverture du droit de regard des Américains sur leur droit interne, pour essayer de calmer les esprits, pour éviter le «dumping» social et environnemental, on a établi cette espèce de plancher forçant les pays au moins à respecter leurs propres normes. Dans le contexte mexicain, cette exigence est un peu problématique. Comme vous le savez, le Mexique a l'une des Constitutions les plus progressistes de la planète, qui a été votée en 1917... Le problème, c'est que depuis 1917, les Mexicains s'entêtent à ne pas l'appliquer. Ils peuvent bien avoir des normes environnementales et des normes de travail assez intéressantes (par exemple, le syndicalisme y est reconnu), ils ont dans la pratique un système de relations de travail qui est assez barbare. C'est le seul cas que je connaisse où peut se présenter à la présidence d'un syndicat quelqu'un qui n'a strictement rien à voir, ni avec le travail, ni avec l'usine, mais qui est piloté par le parti politique local — et dans certains lieux (on a entendu ça d'un témoignage d'une syndicaliste de chez Sony dans le nord du Mexique) les nouvelles entreprises, aussi technologisées soient-elles, se servent de cette vieille filière-là pour empêcher la formation des syndicats dans l'espace mexicain. Même chose pour la question de l'environnement.

Jocelyne Majeau : Mais est-ce que c'est alors un avantage, pour ces entreprises, de s'établir au Mexique?

Dorval Brunelle : Est-ce que c'est vraiment un facteur de localisation important?

Christian Deblock : Ce sont des arguments qui sont en partie justes, mais en même temps, le sont-ils tant que cela? Les données statistiques nous disent que 80% des investissements internationaux se font entre pays industrialisés. Alors, c'est vrai qu'il y a des entreprises qui vont se délocaliser, mais le coût de la main-d'œuvre, la protection de l'environnement, etc., ne sont pas les seuls éléments qui entrent en ligne de compte lorsqu'on parle de compétitivité. S'il s'agissait simplement de fuir les normes environnementales d'ici, d'accord! Mais il n'y a pas que cela qui joue aujourd'hui!

Dorval Brunelle : Mais ça joue...

Christian Deblock : Je ne dis pas que ça ne joue pas, mais que ce n'est pas un argument majeur. Le monde se présente toujours comme un enchevêtrement d'espaces nationaux, dépendant les uns des autres mais aussi en concurrence les uns avec les autres. Mais la mondialisation dont on parle tant c'est plus que cela : le monde de la firme multinationale ce n'est pas celui des interdépendances nationales de la théorie classique ou de la théorie keynésienne, c'est celui des réseaux, celui dont s'efforcent de rendre compte les théories modernes des organisations et de la firme internationale. Il ne s'agit pas d'emboîter les économies nationales les unes dans les autres pour avoir une économie mondiale, comme Keynes ou les classiques pouvaient encore le penser : l'économie mondiale c'est d'abord l'espace de fonctionnement de la firme multinationale, et cet espace est organisé selon une logique interne à la firme et non selon une logique propre aux États.

Jocelyne Majeau : Non, peut-être pas à l'échelle d'un continent, à ce moment-là... Si on prend l'exemple de Ford, transporter les voitures du Mexique au Canada n'est rien comparativement à les transporter depuis le continent sud-américain.

Réal Morissette : Juste pour amener un élément d'information concernant la législation sur le travail. On a comparé la législation sur le travail au Mexique et au Canada, et effectivement, compte tenu de la tradition très libérale au Canada et aux États-Unis, la législation sur le travail au Mexique est plus progressiste. Le problème, effectivement, est qu'elle n'est pas appliquée. Mais l'entente parallèle, en-dehors du fait qu'elle était opportuniste à l'interne, n'est peut-être pas aussi insignifiante qu'elle n'y paraît à moyen et à long terme, parce qu'elle donne des droits de recours aux industries américaines et canadiennes à l'encontre des industries mexicaines qui ne respectent pas leur propre législation. Or, la législation du travail mexicaine est plus contraignante que la législation canadienne, dans le texte.

Christian Deblock : J'ai plusieurs remarques à faire. Je vais d'abord revenir sur la question de l'ordre national d'après-guerre et sur la mondialisation. La vision du monde que l'on avait après-guerre est complètement différente de celle qu'on peut avoir aujourd'hui. Dans l'après-guerre, on voyait le monde d'abord et

avant tout au travers de l'État, à partir des États, et entre les États. Et on parlait de «relations internationales»; aujourd'hui, on parle de moins en moins de relations internationales, et plutôt de «relations globales», de «relations mondiales» — même si on a du mal à définir ce que c'est... Les changements terminologiques traduisent ces changements dans les visions du monde, mais aussi les réalités dont on entend ainsi rendre compte. Aujourd'hui, on ne voit plus le monde comme une entité construite à partir des États, mais comme quelque chose qui s'impose aux États, qui les transcende et les engloutit à la fois. Ceci m'amène à une deuxième remarque, un peu en réaction à la réflexion de l'ambassadeur qui a été mentionnée tout à l'heure et selon laquelle d'un côté il y a le marché, et de l'autre la communauté. Je dirais que ça prend bien un ambassadeur pour parler comme ça, ou un économiste. La vision des faits, derrière ça, est assez tronquée. On a l'impression que l'Europe, c'est une affaire politique complexe, que pour cette raison, ça ne marche pas. Ici au contraire, pas de problème! Ce qui compte c'est le marché; pas besoin d'infrastructures, pas besoin d'institutions, etc. C'est ce qui ressort de cette réflexion. L'intégration est une affaire de marchés, avec le résultat qu'il y a une bonne formule d'intégration et une mauvaise, la bonne étant évidemment la formule qu'on retrouve dans l'ALENA, la mauvaise étant la formule européenne. Là, je pense qu'il faudrait quand même revenir un peu en arrière. Tout à l'heure j'ai parlé de vision du monde au lendemain de la guerre. C'est vrai qu'on construit l'ordre d'après-guerre autour des États. Mais on l'a bâti, dans le fond, à deux niveaux, et à deux niveaux uniquement : en bas et en haut. En bas, c'est la nation, l'espace économique national; en haut, c'est le monde, c'est la communauté internationale dans son ensemble. Mais entre les deux, il n'y a rien. Et en plus, on n'a pas voulu le toucher, ce rien-là. C'est-à-dire qu'on n'a pas voulu toucher à ce niveau intermédiaire que pouvait être le niveau régional. Pour des raisons assez simples : quand on pensait aux régions, au lendemain de la guerre, surtout au niveau économique, on pensait aux anciennes pan-régions, aux zones de préférence impériale, aux zones de co-prospérité, etc.

Dorval Brunelle : Les empires d'abord...

Christian Deblock : Les empires, mais également aussi toutes les grandes pan-régions, la région pan-américaine, pan-européenne, etc. : c'était lourd de sens. Et il y a finalement toujours eu beaucoup de résistance à aborder cette question du régionalisme au niveau économique, alors que s'agissant de construire la paix on n'a pu l'éluder au niveau politique. Au niveau de la sécurité internationale, on a

admis que le régionalisme pouvait «contribuer» à favoriser la paix. On l'a admis par nécessité. Mais au niveau économique on ne l'a jamais admis. On a fait rentrer le régionalisme, au niveau institutionnel, par la petite bande. Et, il est intéressant justement de revenir à ce qu'on disait tantôt de l'Europe. On a commencé à parler de régionalisme en 1947, à propos, justement, du plan Marshall, c'est la première brèche fondamentale. C'est à propos du plan Marshall qu'on a commencé, non seulement à parler de régionalisme, mais à court-circuiter les organisations internationales qui avaient été mises en place, à commencer par le FMI, la Banque mondiale, qu'on pensait inutiles dans le cas de l'Europe. Là on a commencé à bâtir un système régional, et je dirais pour des raisons non pas économiques mais d'abord et avant tout politiques. Chaque fois qu'un économiste parle de régionalisme, jamais il ne parvient pleinement à en justifier les avantages économiques. À chaque fois on se perd... On dit : on va créer des emplois, ça va faire ci, ça va faire ça, mais il n'y a jamais un argument économique sérieux pour justifier le régionalisme. En Europe, ça a été le cas. D'abord et avant tout on a parlé — ce que tu as évoqué, Michel — d'un projet politique interne. Sortir de la guerre. Ce n'est pas un hasard si on a commencé à construire l'Europe communautaire autour du charbon et de l'acier, parce que c'étaient les deux secteurs qui symbolisaient le mieux la guerre qui venait de finir. Mais je pense (c'est un peu en réaction à ce que disait Dorval tout à l'heure) qu'il y a également dans le régionalisme, outre des dimensions internes, des dimensions externes aussi. L'Europe devait trouver sa place entre l'URSS et les États-Unis. Et ce fut vrai également du régionalisme en Amérique latine, du régionalisme en Afrique, etc. Cette dimension politique a toujours été très présente, beaucoup plus décisive que la dimension économique. Quand on parle du régionalisme aujourd'hui, il s'agit effectivement de ne pas mettre sur le même plan l'Europe et l'ALENA, mais on peut se poser la question : pourquoi parle-t-on de régionalisme aujourd'hui dans les Amériques et pourquoi n'en parlait-on pas il y a vingt ou trente ans? Je ne dis pas que personne n'en a parlé, que personne ne voulait le faire, mais dans le fond, on n'avait pas encore trouvé d'argument politique pour le justifier. Que ce soit en Europe, en Amérique, ou partout ailleurs, chaque fois on est ramené à la question politique. Quand on regarde du côté de l'Amérique du Nord, il est clair qu'il y a des rapports de bon voisinage; il y a tout un paquet d'intérêts économiques là-dedans, mais il y a aussi cette idée de regroupement, de coalition, pour défendre des intérêts, sinon des valeurs communes. On retrouve l'argument politique. C'est vrai du côté américain. C'est quand même étonnant que les États-Unis aient commencé à parler de régionalisme du côté américain au moment où

ils commençaient à prendre conscience de leur propre déclin, de leur propre recul dans l'économie mondiale, de la rivalité avec le Japon, etc. Et on a commencé à parler de régionalisme du côté canadien, comme du côté mexicain, quand tout le monde a commencé à se rendre compte justement que l'État-nation n'arrivait plus à assurer la croissance intérieure, à assurer le plein emploi du côté canadien, à assurer le développement du côté mexicain. On a commencé là à être confronté aux contraintes dont tu parlais tantôt, Michel, le problème de la mondialisation. La mondialisation, comme on me l'a encore dit cette semaine, a un visage, et le visage c'est évidemment de trouver des débouchés, des ressources, etc. Il y a donc un intérêt certain de la part du Canada et du Mexique à se tourner vers leur voisin le plus immédiat, de faire bloc avec lui en fin de compte. Mais on n'est plus en économie, on est en géo-économie! Tu avais tout à fait raison, Jean-François, quand tu voulais faire cette remarque malicieuse à ton diplomate : un économiste ne peut penser le marché qu'en terme mondial, il ne peut y avoir pour lui de marché que mondial. Seulement, là on a une réalité qui s'appelle régionalisme, une réalité aussi forte dans l'après-guerre que la mondialisation. Et ça on ne veut pas l'admettre. On va faire des tours de passe-passe en disant : oui, mais cela contribue au développement de la paix dans le monde, ça contribue à la prospérité dans le monde, on avance plus vite sur le chemin de la croissance, on avance plus vite sur le chemin du libre-échange... bref, toutes sortes d'arguments pour se donner raison et se dire que, même si on pense le contraire, régionalisation et mondialisation vont de pair. Mais en fin de compte — commençons par se poser la question —, est-ce que les logiques sont les mêmes, oui ou non? Je ne suis pas sûr de ça. La mondialisation renvoie seulement aux entreprises; la régionalisation, le régionalisme, nous renvoie toujours aux États. C'est la remarque que je voulais faire.

Dans le même sens, pour compléter, c'est vrai que quand on cherche la logique de la régionalisation (avec Dorval on l'a fait depuis un bout de temps, on le fait toujours), on constate que chaque région a sa dynamique à elle; on ne peut pas mettre toutes les régions sur le même plan. Dans chacune des régions, il y a une logique politique propre — il y a des valeurs, il y a des voisinages, etc. — et il y a aussi une logique externe. Et à l'heure actuelle, même dans le cas de l'Europe, je pense que la logique externe est beaucoup plus importante que la logique interne. Quand on prend par exemple les derniers discours de Delors, on retrouve finalement la même inspiration que celle qui animait Jean Monnet : il faut que l'Europe trouve sa place dans le monde. À l'époque de Monnet, il fallait que l'Europe trouve sa place entre l'Est et l'Ouest; aujourd'hui, c'est entre

l'Amérique et l'Asie. Le débat était à l'époque idéologique, aujourd'hui il est économique. Mais c'est toujours le même débat, un débat politique. Je l'ai dit, notre vision du monde a changé. Ça c'est clair, on ne peut plus poser le monde à partir des États, mais les États sont encore là, et quand on regarde le régionalisme, sous toutes les formes qu'il prend, fondamentalement, on est renvoyé au politique (en tout cas, c'est mon opinion) avant de renvoyer au niveau économique. Après ça, ça suit.

Dorval Brunelle : Je peux enclencher là-dessus? Je me rends compte que j'aurais dû te soumettre mon texte avant! Il y a une chose importante à mentionner d'entrée de jeu dans une présentation comme celle que j'ai faite, c'est que ces trois principes, la sécurité, la justice et le bien-être, de même que le clivage entre l'international et le national, ont été pensés essentiellement avec une obsession en tête, celle de prévenir (les termes sont utilisés tels quels dans des textes à l'époque) la formation des blocs économiques. On pense national et international pour éviter deux choses : les dislocations de l'entre-deux-guerres, et la recombinaison des blocs économiques. Cela se passe entre 1940 et 1945. Et ce qui est intéressant, c'est que les Russes sont à Bretton Woods mais ils ne signeront pas les accords, avec le résultat que, peu de temps après, on assiste à la formation du premier bloc, le bloc soviétique. D'ailleurs c'est la première fois qu'on a eu recours à la notion de bloc dans le contexte de l'après-guerre. Alors, le rêve de mettre en place un ordre unifié avec son clivage entre le national et l'international n'aura duré que quatre ans. Il est venu buter sur la formation d'un bloc alternatif, le bloc socialiste, et c'est autour de cette réalité que, désormais, la question de la sécurité et de la politique va prendre le pas sur la dimension strictement économique. D'où cette idée que l'Europe communautaire se construit sur la base d'une politique (je réenclenche sur ce que Christian a dit) essentiellement pour pouvoir se situer dans un monde qui est déjà clivé. J'ai escamoté la mise en situation politique de ce clivage fondamental. Mais je voudrais maintenant aller à l'autre bout de la réflexion de Christian, et reprendre quelque chose. Pour ma part, je ne sais pas dans quelle mesure le déclin des États-Unis est un facteur important, ou celui du Canada, ou celui du Mexique. Il est vrai que ce sont des économies qui sont en déclin relatif au niveau de l'économie mondiale. Mais il est bien évident aussi qu'un autre facteur est intervenu : la chute du mur de Berlin. La chute du mur de Berlin, finalement, va venir rendre inintéressante la question de la sécurité militaire dans le monde. Et c'est là que le libre-échange apparaît pour les Américains comme une solution de rechange à la doctrine Monroe; on

passe de la sécurité militaire à la sécurité économique. Et cela se produit au moment où le mur tombe. Là encore, il faudrait peut-être étudier davantage comment, au point de départ, la mise en place du bloc socialiste a conduit à une certaine institutionnalisation des paramètres de l'ordre d'après-guerre, et comment à l'arrivée, l'effritement du bloc socialiste conduirait maintenant au retour à la sécurité économique, à l'avantage de la sécurité militaire. Les textes américains sont assez clairs là-dessus. Pourquoi l'Initiative des Amériques? Essentiellement pour faire avec l'économie ce qu'on avait fait pendant quarante ou cent ans avec les armées et les canons. Pourquoi le Chili? Autrefois, on a envoyé les militaires. On a appuyé le renversement d'Allende en 1973. Et maintenant ce sont des questions de stratégie économique qui prennent le pas. Cet élément m'apparaît donc déterminant pour comprendre l'Initiative des Amériques : il y a cette idée de prendre désormais possession économiquement d'un espace qu'on contrôlait essentiellement militairement auparavant. Et ce glissement, ce transfert, est rendu peut-être beaucoup plus visible avec l'effritement du bloc socialiste, avec la chute du mur de Berlin.

Dario De Facendis : Je suis très ignorant sur toutes ces questions-là, sur les textes que vous citez, sur ces traités, etc. Mais il y a deux ou trois remarques que je voudrais faire d'après ce que j'en ai entendu ici. La première, c'est au sujet de la mondialisation : je trouve que c'est une perversion totale du langage, parce que la mondialisation est la mise en acte de la disparition du monde. On mondialise le fait qu'il n'y ait plus de monde. Et quand je dis le «monde», je dis la possibilité pour l'être humain de se retrouver dans un espace social, légal, légitime, symbolique, dans lequel il y ait une identité qui ne soit pas juste celle de l'autoréférentialité de l'économie. «Autoréférentiel» est un mot terrifiant, parce que cela ne signifie qu'une chose : le discours ne peut fonctionner qu'en circuit fermé, il ne comporte pas la possibilité d'être ouvert, il va toujours renvoyer à lui-même, et ne laisse donc pas de prise à la critique. Et c'est d'ailleurs, il me semble, ce qui est en train de se mettre en place aujourd'hui (d'une façon tellement voyante que personne peut-être ne le voit plus), où n'y a plus de discours qui tienne face à cette autoréférentialité — on est toujours renvoyé à une logique économique qui, de toute façon, est déjà biaisée au départ, et cette logique économique est antidémocratique. Lorsqu'on essaie d'introduire le discours de la démocratie, cela tourne à vide — et c'est le seul discours qui compte dans les circonstances. Il y a une autre chose que je voulais dire par rapport à cela. On parlait de la question européenne : je me souviens que, quand j'étais petit et que

j'étais à l'école en Italie, la question de l'Europe unie était une question essentiellement morale, éthique; ce n'était pas une question économique, et c'était une question politique seulement à un deuxième niveau. Mais ce que je constate du projet de l'Europe unie aujourd'hui (et c'est quelque chose que les Européens dénoncent eux-mêmes de plus en plus), c'est qu'il n'y a plus derrière d'autre logique que la logique économique, et que la question politique, c'est la question de comment faire l'économie, justement, de la question démocratique. Prenons l'exemple de l'intégration d'un pays comme l'Italie dans l'Europe unie. C'est un pays qui souffre depuis quarante-cinq ans d'un manque structurel de démocratie. Et en Italie, la question de la possibilité de l'intégration à l'Europe était comprise dans le sens d'une démocratisation de la question politique italienne. Mais ce qui arrive aujourd'hui avec l'Europe unie, c'est que même la question politique italienne n'a plus de sens. Et on se retrouve dans une situation absurde. La dernière remarque que je voudrais faire, c'est que je crois qu'il faut faire attention au discours selon lequel l'économique et le politique s'excluent l'un l'autre, selon lequel un discours politique n'est pas un discours économique : comme si le discours économique n'était pas un discours politique... C'est un discours politique qui, me semble-t-il, fait entrevoir aujourd'hui, dans le contexte de la mondialisation, la possibilité d'un changement du référent de ce qu'est le politique, et je dirais qu'on en aurait une illustration théorique dans le concept nietzschéen de «grande politique», la grande politique qui serait la possibilité, justement, d'avoir une vision globale de l'humanité, au-delà du bien et du mal, c'est-à-dire d'éliminer toute la problématique éthique, et à l'intérieur de cela, sur la base de l'autoréférentialité, non pas de l'économique, parce que ça devient un épiphénomène, mais de la volonté de puissance portée à un degré délirant, faire la gestion de cette humanité qu'on peut pour la première fois placer devant soi au-delà du bien et du mal, donc au-delà de l'éthique, au-delà du politique tel qu'on l'a considéré jusqu'à maintenant, et dans cette objectivation délirante, la plier à l'emprise d'un pouvoir immanent et omniprésent. On serait dans la «grande politique», qui serait la chose la plus affreuse qui puisse nous arriver.

Dorval Brunelle : Ce qui est intéressant, c'est qu'on retrouve quelque chose d'un peu équivalent à cette idée d'une économie autoréférentielle chez les économistes dans la première critique de l'économie de la fin du 18^e-début du 19^e siècle, où on parle par exemple, contre Ricardo, d'une «économie politique excessive». Tu mentionnes Nietzsche et la notion de «grande politique», et en t'écoutant je pensais à Sismondi qui, en tant qu'adversaire de Ricardo, avait

critiqué cette économie politique excessive, qui risquait, non pas seulement d'être autoréférentielle, mais surtout de phagocyter l'espace social. Il défendait l'idée d'une «haute politique», d'une gestion au-delà de la contingence que représente l'économie. Il s'agissait de penser en termes de redistribution, d'égalisation bref, de civiliser une économie politique qui, laissée à elle-même, deviendrait excessive. C'est assez intéressant qu'on revienne, cent et quelques années après, avec cette idée d'une économie politique excessive (aussi, sinon davantage, excessive en degré et en intensité), et que la réponse à cette économie politique soit le recours à une forme ou une autre de contrôle. Le problème, maintenant, c'est que ce contrôle, l'ouverture sur l'espace public, c'est essentiellement l'État qui le faisait. C'est l'État qui abritait les citoyens des effets pervers, négatifs, de l'économie. Mais à partir du moment où l'État est en transition, pour reprendre un terme qu'on utilise maintenant, où l'on passe d'un État-providence à un État compétitif, que cet État se trouve à défaire lui-même ce qu'il avait construit pendant les années de providentialisme depuis la guerre, et cet État concourt à mettre en place ce que j'ai mentionné tantôt, à savoir des formes de partenariat au niveau de la gestion des programmes sociaux qui correspondent exactement au type de partenariat que les entreprises mettent en place elles-mêmes, alors on assiste effectivement à un rabattement de l'espace public sur de nouvelles sphères privées, privatives. On ouvre ainsi (pour reprendre cette expression que j'aime beaucoup) sur un archipel de citoyennetés ou d'identités, qui ne sont plus capables de se fusionner dans quelque chose qui ait une substance qu'on appelait naguère «sociale». Dans ces conditions, ce n'est pas par hasard qu'on ne parle pas d'espace social en Amérique, puisqu'on serait en passe de le détruire. Et la raison pour laquelle les Européens pensent en termes d'espace social européen, c'est peut-être parce qu'ils sont en train de le bâtir. La situation serait donc passablement différente d'un côté et de l'autre, et on pourrait la penser en termes d'un modèle et d'un contre-modèle. Mais je ne voudrais pas laisser la réflexion là-dessus. Selon les thèses les plus optimistes à l'heure actuelle, la réaction ou la résistance à la mise en place de cette privatisation à outrance passerait par une nouvelle forme de communautarisme, aussi fragile, aussi vaine soit-elle, dans la mesure où le communautarisme passe par la recomposition de tout un ensemble d'alliances sans l'État, ou sous l'État, ou par-derrière l'État. Mais il n'est pas évident du tout que l'aménagement d'un espace public en dehors de l'État soit possible, surtout si c'est l'État qui, auparavant, portait ces espaces-là, en tout cas grâce, entre autres, à son soutien financier.

Michel Lalonde : Je voudrais revenir sur ce que Christian Deblock disait, et sur ce que tu disais tout à l'heure à propos de l'effondrement du mur de Berlin. J'aimerais vous demander quelle place a occupé, dans vos travaux, dans vos lectures, l'effondrement du bloc de l'Est — surtout relativement à la formation de l'ALENA. Il me semble qu'il y a un changement de nature entre, d'une part, l'union économique entre les États-Unis et le Canada, et d'autre part l'ALENA. Il me semble qu'il n'avait jamais été question que l'union économique entre le Canada et les États-Unis aille plus loin, alors que dans les travaux et les discussions préparatoires à l'ALENA, il était déjà question qu'éventuellement le Chili soit intégré, et qu'une dynamique d'expansion était donc déjà au point de départ du projet. Alors, je me demande si l'effondrement du bloc soviétique, et la nouvelle base sur laquelle se pose alors l'union européenne — avec la possibilité à très long terme que l'Europe s'étende de l'Atlantique à l'Oural —, ne changerait pas tout à fait la donne géopolitique. C'est-à-dire que, peut-être, à première vue, les États-Unis peuvent effectivement anticiper une sorte de déplacement de l'hégémonie au niveau mondial des États-Unis vers l'Europe, et qu'alors leur réponse est d'abord, évidemment, de passer par ce qui a été traditionnellement le fondement de leur puissance à l'échelle mondiale, c'est-à-dire l'économique, en se plaçant face à l'Europe au centre d'une union économique panaméricaine.

Dorval Brunelle : La question de savoir s'il y a un lien entre l'effondrement du bloc socialiste et la mise en piste de l'ALENA est intéressante, et à la limite il faudrait retourner à nos devoirs. Les dates concordent, à tout le moins en ce qui concerne le premier accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, l'ALE, et la chute du mur de Berlin, c'est 1989. Mais il faut dire qu'il y avait un processus qu'on voyait venir, le régionalisme économique, tandis que l'autre, l'effondrement de l'URSS, on ne le voyait pas venir du tout. Mais est-ce que cela aurait joué en 1994, la deuxième fois? La question demeure en suspens. Ce que je peux dire, par contre, pour revenir à ce qu'on disait tout à l'heure à propos de la sécurité militaire, c'est qu'il est évident que dans le contexte de l'Après-guerre froide, l'éventualité que l'intégration du Canada à un espace nord-américain conduise à la dislocation n'est plus considérée par les Américains comme un enjeu significatif, alors qu'en 1973, lors de la montée du mouvement indépendantiste, la CIA avait un double projet qui était d'aller regarder de plus près ce qui se passait au Chili et ce qui se passait au Québec. Dans un contexte de guerre froide, il était très important de maintenir les yeux partout au nom de la sécurité militaire, tandis que, dans le contexte de l'après-socialisme, l'éventualité de la dislocation du

Canada, ou de l'économie canadienne, n'a plus grande importance géopolitique pour les Américains. Et comme de surcroît les porte-parole du projet québécois sont libre-échangistes, alors toutes les objections tombent d'elles-mêmes.

Christian Deblock : En fait, la question de la guerre froide divisait le monde d'une manière cardinale sur une base idéologique, et ce faisant, ça a aussi masqué une réalité. Pendant longtemps on a eu les yeux braqués sur cette division-là, avec le résultat que les rivalités économiques qu'il pouvait y avoir avec le Japon ou avec l'Europe étaient masquées ou ramenées à un rôle secondaire par rapport à la guerre froide elle-même. À partir du moment où le mur de Berlin s'effondre, par-delà le symbolique, ce sont les rivalités économiques qui resurgissent. Ce qui fait qu'à l'heure actuelle, c'est plus en termes de triades, en termes de l'émergence de puissances comme la Chine, qu'on voit les rivalités. Avant ça ne paraissait pas, c'était comme masqué par cette double division Est-Ouest, Nord-Sud. Or, d'un seul coup, tout s'effondre. C'est à partir de ce moment-là qu'on a commencé à parler de plus en plus, surtout du côté américain, de régionalisme économique, de gestion des interdépendances, de gestion de l'économie mondiale. C'était une analyse radicalement différente de celle qu'il y avait auparavant. Pour ce qui est de l'autre partie de la question, je suis pour ma part toujours un peu sceptique lorsque j'entends parler des intérêts économiques comme de la raison qui aurait poussé les États-Unis dans la voie du régionalisme. Je ne pas dis que c'est négligeable : il ne faut pas oublier que le Canada est le premier partenaire commercial des États-Unis, et le Mexique le troisième ou le quatrième dans certains cas. La part des pays d'Amérique latine est relativement très modeste. Alors, qu'on parle de grande zone des Amériques, oui, mais c'est plus en rapport au poids politique que cela peut représenter par rapport à d'autres ensembles qu'en rapport aux intérêts économiques immédiats. Il ne faut pas oublier une chose (je crois que Dorval ne l'a pas mentionné tout à l'heure), que les États-Unis sont la seule puissance économique au monde à avoir des relations économiques aussi géographiquement diversifiées. Il n'y a pas un pays qui ait des relations aussi diverses — et de façon assez équilibrée (le tiers avec l'Amérique, 20% avec l'Europe, un peu avec l'Afrique, le gros avec l'Asie). Autrement dit, les États-Unis, contrairement à l'Europe et contrairement à l'Asie, peuvent très facilement s'appuyer sur ces relations économiques pour construire autour d'eux un certain nombre de blocs économiques et se replacer au cœur de l'économie mondiale. C'est pour cette raison que je dis que c'est une démarche très politique. Commençons d'abord par voir quelles sont les raisons politiques qui peuvent

pousser un pays à aller vers le régionalisme, et après ça allons voir du côté des raisons économiques.

Gilles Gagné : Je voudrais faire une remarque là-dessus. La raison politique, ça peut être de mener **une** politique contre les entraves politiques au développement du capital. La politique de la régionalisation, c'est celle de décomposer la baraque de la social-démocratie; c'est celle de créer des espaces de libre circulation du capital et de libre accumulation : c'est une politique de lutte contre la politique! Je suis d'accord avec toi que les États-Unis, comme entité politique, n'ont pas nécessairement intérêt à cette politique-là, comme *policy*. Mais il me semble que ce qui se développe d'une manière concurrentielle, c'est la course à qui va le plus vite créer des espaces de libre économie, de destruction des entraves politiques où il s'agissait, comme disait l'autre, de civiliser le capital. Il faut maintenant favoriser le capital, et il faut alors s'engager dans une politique de marginalisation de la volonté politique. Ça peut être, au second sens, une raison politique... mais dans un sens assez lointain.

Dorval Brunelle : Maintenant que j'ai eu le temps d'y penser, je voudrais répondre à la question de Michel Lalonde. (Je me rends compte qu'on est en train de tout faire brièvement. J'ai fait de la «rétention d'information», de la rétention d'analyse, comme d'autres font de la rétention de toutes sortes de choses.) Il y a un auteur qui a proposé une théorisation des deux mécanismes de formation de blocs dont il a été successivement question. Il y a les blocs de premier niveau — et Preeg, l'auteur en question, a parlé d'une trichotomie de l'économie mondiale : l'Est et l'Ouest, et le Sud, c'est-à-dire le Tiers-monde. Et à l'intérieur de l'Ouest, on a assisté à la formation de blocs de deuxième niveau : l'Amérique du Nord (c'est-à-dire Canada et États-Unis seulement à l'époque), la CEE, et cet autre bloc qui n'était en 1971 qu'un pays isolé, le Japon, auquel la notion de bloc s'appliquait mal. Ce qu'il est intéressant de voir, c'est que cette tripolarisation appellera la création d'un cadre politique, en 1971, la Commission trilatérale. Or, avec l'effondrement de l'URSS, on assiste au passage de ce bloc du deuxième niveau au premier niveau. Depuis lors, on assiste à cette course effrénée, frénétique, de la part des États du Tiers-Monde et des États socialistes, entre autres, pour entrer dans le bloc capitaliste. En Europe, il y a tous ces pays européens qui sont en attente et en Amérique, le projet de Bush et consorts est repris par des États qui engagent tout un ensemble de modifications constitutionnelles en cascade pour avoir le privilège d'entrer le premier dans le bloc américain (sinon dans un

ALENA élargi, dans son équivalent hémisphérique, le WHFTA, le Western Hemispheric Free-Trade Agreement).

Michel Lalonde : J'ai lu ce genre d'hypothèses dans certaines revues comme *Foreign Affairs*...

Dorval Brunelle : Oui. Et ceci intéressant, car le Japon, qui apparaît tout à fait isolé en 1971, est depuis lors devenu de fait un bloc en bonne et due forme. Tu fais référence à *Foreign Affairs* et, j'imagine, à cet article où l'auteur soutient que la caractéristique de ce bloc par rapport au bloc européen ou au bloc américain, c'est qu'il n'a pas besoin de démocratie (comme Dario le relevait). Il est capable de soutenir un développement économique (les huit NPI plus le Japon), sans du tout avoir recours à la démocratie. Il y a donc moyen d'entrer dans le concert des nations et de former un bloc avec un esprit alternatif, dont la différence par rapport aux deux autres est de ne pas avoir besoin de ça. Il y a donc quelque chose de tout à fait intéressant qui est en train de se tramer depuis l'effondrement de l'URSS sur le plan de ce qu'on pourrait appeler une sorte de «géo-économie», ou de «géo-stratégie», au niveau de l'économie mondiale.

Olivier Clain : J'ai posé un problème tantôt, et comme on n'en a pas parlé, je le reprends. Je voudrais poser la question en termes de «capital bancaire versus capital industriel». Un des phénomènes nombreux qu'on regroupe sous le terme de mondialisation, c'est le fait d'une dépendance de plus en plus massive à l'endroit du FMI et de la Banque mondiale, à travers l'endettement des pays industrialisés. C'est-à-dire que la mondialisation a quand même un centre organisationnel; elle n'est pas juste un ensemble de phénomènes épars. Alors, je crois qu'à l'échelle internationale quelque chose s'est marqué, s'est creusé dans la dernière décennie, c'est la dépendance de plus en plus massive du capital industriel à l'endroit du capital bancaire. Est-ce qu'alors ce phénomène ne jouerait pas un rôle, par exemple, dans la construction d'une monnaie commune en Europe? Est-ce que la construction d'une monnaie commune n'est pas finalement une manière pour les pays européens, donc pour un bloc régional, de se déprendre du mécanisme actuel d'assujettissement des économies nationales au marché des capitaux? Et est-ce que la constitution d'une monnaie régionale est à attendre dans le bloc asiatique? Bref, est-ce que le mécanisme de régionalisation dont vous parlez a quelque chose à voir avec, d'une part, le hiatus qui existe entre capital bancaire et capital industriel, et, d'autre part, l'endettement massif des pays

industrialisés et sous-développés qui d'une certaine manière sont en train de tomber sous le joug des politiques de la Banque mondiale? Est-ce que la crise sociale de cette automne en France, qui est liée à l'intégration à l'Europe et au fait que la France doit alors se défaire des deux grands «trous» que représentent dans l'économie française la SNCF et la Sécurité sociale, est le moindre prix à payer par rapport à une dépendance qui de toute façon est plus grande encore à l'endroit de la Banque mondiale?

Christian Deblock : Il y a là beaucoup d'éléments différents. À propos du rapport capital financier-capital industriel, c'est un fait caractéristique de toute situation de crise. Mais la dépendance vis-à-vis de la Banque mondiale est discutable. D'abord, la Banque mondiale a quand même des comptes à rendre aux États eux-mêmes; ensuite les pays industrialisés sont de plus en plus indépendants de la Banque mondiale. Les États industrialisés sont en outre plus ou moins en dehors de l'ordre existant. Ils ont leurs propres organisations (on pourrait évoquer le G-7, l'OCDE, etc.). Autrement dit, la Banque mondiale, comme institution, peut imposer des diktats. Mais à qui peut-elle les imposer? Maintenant, la question de la monnaie unique européenne. Là aussi il y a deux types de débats. Le débat sur l'Europe monétaire est ancien; l'Europe prétend depuis longtemps jouer un rôle international majeur sur le plan économique mais aussi sur le plan monétaire. Il y a là une espèce de vieux rêve d'une Europe unie, puissante et dont la monnaie remplacerait finalement le dollar américain au niveau international. Dans l'immédiat, même si on peut parler du déclin des États-Unis, le dollar reste quand même massivement la monnaie internationale. La Banque mondiale n'a pas de monnaie; la monnaie qui lui sert de référent, c'est le dollar. À peu près 65 ou 70% des échanges internationaux se font en dollars. Il y a aussi la dimension interne : ce qui pousse l'Europe à construire l'Europe monétaire, c'est aussi le jeu des marchés financiers, la spéculation contre les différentes monnaies nationales. C'est l'exemple le plus typique, le plus caricatural, de la faiblesse des États-nations face à une situation qu'ils ne maîtrisent plus : même si tout le monde est d'accord pour constater les désordres monétaires, cela ne veut pas dire pour autant qu'il y ait consensus pour remédier à ces désordres. L'Europe monétaire est une voie, mais c'est celle du super-État dont nous parlait Michel Freitag tout à l'heure. Mais qui veut réellement de ce super-État? Certainement pas les marchés financiers ni les États qui entendent toujours faire cavaliers seuls! Pourtant la logique voudrait que ce soit dans cette direction que l'on s'en aille... Le capitalisme est mondial, l'État ne l'est pas!

Michel Freitag : Je parlais d'une exigence, je ne parlais pas d'une réalité.

Christian Deblock : On n'arrive même pas à cela, parce que justement les intérêts géo-économiques sont trop divergents — ce qui fait finalement que chacun n'osant pas trop faire un pas en avant, on arrive à une sorte d'équilibre, de *statu quo*. C'est vrai du côté européen, où ça n'avance pas au niveau monétaire (on recule même), mais c'est encore plus vrai au niveau monétaire international. Ce qui fait, finalement, évidemment, que le marché financier en profite, et domine le niveau industriel; mais il profite aussi d'abord et avant tout de la grande faiblesse des États-nations eux-mêmes, qui sont pris dans les intérêts évoqués tout à l'heure, intérêts géo-économiques qui sont très présents. Les institutions internationales sont faibles, mais elles sont à l'image des États eux-mêmes, des États qui ont fini par accepter leur faiblesse, et à apprendre à vivre avec elle! Quitte à agir d'une autre manière pour défendre leurs intérêts.

Olivier Clain : Donc, ça veut dire que pour l'instant, à votre avis, la régionalisation ne comporte pas cet aspect de la consolidation de la situation monétaire des différents États-nations face au capitalisme bancaire? qu'elle n'aurait pas ce rôle-là?

Christian Deblock : Il y a une logique interne qui peut aller dans ce sens-là, c'est vrai. Mais je préfère pour ma part, pour reprendre ce que disait Dorval tout à l'heure, comprendre la course effrénée à la régionalisation comme une dynamique qu'on n'arrive plus à maîtriser. C'est vrai du côté européen, où pour être gros il faut être encore plus gros que le voisin; c'est vrai aussi du côté des Amériques, c'est vrai également du côté de l'Afrique, où on essaie de se greffer à l'Europe.

Gilles Gagné : Pour répondre à la question d'Olivier, c'est certain que s'il y avait une monnaie européenne commune, une véritable monnaie, les spéculations financières internationales ne pourraient plus jouer les États européens les uns contre les autres.

Olivier Clain : Exactement, c'est ce que je veux dire.

Christian Deblock : C'est une vision des choses que je dirais volontariste. On a voulu, dans les années 70, faire la même chose avec les DTS : une monnaie mondiale. Les marchés internationaux n'ont pas accepté cette monnaie. Et dans le cas européen, les problèmes viennent davantage du côté national que du côté du marché financier. L'argument rationnel, logique, que vous avez évoqué, c'est vrai, c'est l'argument qui est derrière l'Europe monétaire.

Michel Freitag : Tu as référé à l'objectivité des marchés financiers internationaux par opposition, disons, à un volontarisme des pays européens dans leur désir de créer une monnaie commune. Je voudrais revenir un peu sur cette objectivation, cette mythification (je ne dis pas que le mythe n'est pas réel). Dorval a fait allusion tout à l'heure à la déréglementation du marché financier, à la libéralisation du marché financier par Reagan (et quand on dit Reagan, on parle de la Banque de réserve américaine); ou bien, parlons des déréglementations des activités boursières aux États-Unis (puisque après tout, avec Tokyo, New York reste le principal marché financier du monde) : il y a une politique derrière cela. Ce n'est pas un fait qui est tombé du ciel tout seul, cette emprise des marchés financiers sur l'ensemble des monnaies, et en fait, indirectement, sur l'ensemble du capital industriel, et donc sur toute localisation de la production à travers le capital industriel. Il y a quand même des actes politiques dans tout ça, ou du moins à l'origine de tout ça, servant des intérêts et surtout extraordinairement orientés par une idéologie. On ne peut quand même pas croire que la réglementation est politique et que la dé-réglementation est un fait naturel (et ce n'est pas pour rien qu'on a appelé Mme Thatcher la «dame de fer»). Il y a quand même une opération idéologique gigantesque depuis trente ou quarante ans, qui a coïncidé avec le néolibéralisme, le tatcherisme, le reaganisme, et juste en passant, mais ce n'est pas rien, avec les vingt-cinq ou trente derniers prix Nobel d'économie. Il y a un matraquage idéologique qui couvre l'intervention de pouvoirs eux aussi volontaristes. Il n'y a pas le volontarisme d'un côté, et le marché mondial naturel des capitaux de l'autre. Il y a eu une stratégie consciente — ou non consciente, mais couverte par une idéologie qui doit, je crois, être prise en compte par l'analyse, au moins dans la mesure où on essaie de trouver des alternatives. Si on objectivise, si on réifie complètement l'état ou les fluctuations du marché financier ou des marchés financiers contemporains, on peut désespérer de tout. Surtout si en plus on dévalorise, comme étant au fond une velléité allant à l'encontre de la réalité, des projets comme ceux d'établir une monnaie encore sous contrôle politique. C'est un aspect que je voulais relever. L'autre, c'est une

question plus particulière, et un peu plus gênante. Si je me souviens bien, après la guerre du Golfe, juste à la fin de son mandat, Bush a fait une déclaration à la nation américaine (je pense que c'est la dernière qu'il a faite), où il disait : attention, il ne faut pas croire que maintenant, avec l'effondrement de l'Union soviétique, l'Amérique n'ait plus besoin d'être une superpuissance; au contraire, elle doit veiller jalousement à être la **seule** superpuissance. Ça a été dit. Je voudrais savoir alors si, de votre point de vue, c'était une fanfaronnade de président, ou bien si cela pourrait correspondre à une politique américaine solidement implantée chez les décideurs de la politique américaine à tous les niveaux (et pas seulement ceux qui sont tributaires de la présidence), et si éventuellement cette politique ne se maintiendrait pas encore. Il y a eu des coupures au niveau des budgets militaires, mais pas aussi radicales qu'aurait pu le justifier la disparition de l'ennemi principal. Et alors, ça donne peut-être une autre vision de ce tableau des trois blocs. Parce qu'il se trouve qu'il y a comme un drôle d'échange entre l'Amérique et le Japon dans les trois blocs, l'Amérique monopolisant ce que Weber appelle la capacité de sanctionnement, la dernière instance de puissance de sanctionnement, et le Japon monopolisant de plus en plus ce qu'est la puissance économique américaine — parce que si le dollar règne encore, c'est qu'il est nourri par un déficit américain vis-à-vis du Japon qui s'élève à trente, quarante, cinquante milliards de dollars par année. Il y a là, virtuellement, une fracture possible le jour où les Japonais voudraient ramasser leurs billes, et c'est fondamental. Les Japonais entretiennent les États-Unis; ils possèdent le tiers de la fortune immobilière de New York, etc., etc. Si le dollar est donc puissant, c'est parce que les capitaux japonais se présentent sous la forme du dollar (mais en rachetant l'Amérique), et parce que tout le système est solide malgré tout, ayant encore un bras militaire ultime, qui est le maintien de la suprématie militaire absolue des États-Unis dans le monde (elle est d'autant plus absolue qu'il n'y a plus le fantôme de l'Union soviétique). Il me semble que c'est une donne dont il faut tenir compte malgré tout dans l'analyse de la situation mondiale.

Dorval Brunelle : Je voudrais revenir sur ce que disait Olivier et sur l'idée du capital financier. On se souvient de la thèse de Hilferding, selon laquelle la fusion entre le capital industriel et le capital bancaire produit le capital financier...

Michel Freitag : J'ai oublié le point essentiel de mon intervention, c'est que cette suprématie du capital financier n'est pas une chose naturelle, c'est quelque

chose qui est imposé, directement ou indirectement, par la puissance **militaire** américaine. Je veux court-circuiter tous les entre-deux, et dire que cette suprématie n'est pas tombée du ciel, et qu'elle est encore actuellement soutenue par une puissance **effective**, qui est conditionnelle mais à laquelle rien ne peut répondre, pour le moment.

Dorval Brunelle : Quelques réflexions, parce qu'on pourrait explorer le sujet longtemps. Les plus grandes banques à l'heure actuelle, si je ne me trompe, ce sont les banques japonaises. Mais quoi qu'il en soit, ce qui est intéressant peut-être, c'est que, contrairement au beau schéma d'Hilferding, on n'a plus cette division entre capital industriel et capital financier, et qu'on assisterait plutôt à une espèce de financiarisation du capital industriel. Les entreprises elles-mêmes jouent à la Bourse, font leur profit, tout en se finançant elles-mêmes. De telle sorte que la hiérarchie qu'on avait dans les textes de Marx, et dans ceux d'Hilferding, on ne l'a plus à l'heure actuelle; on ne parle d'ailleurs plus de «capital financier», on parle bien de «marché financier». Ce qui est en train de se produire (je ne pense pas qu'il y ait une dissension là-dessus, c'est une précision), c'est finalement une espèce de reflet d'une réalité nouvelle, celle de la déréglementation des marchés financiers. On assiste depuis lors à une perte de contrôle de l'État sur la gestion de sa propre masse monétaire; il ne peut plus jouer sur la valeur de sa monnaie en faisant des dévaluations : l'État doit contrôler l'inflation. Le grand résultat de la domination des marchés financiers sur les économies nationales, c'est la «dollarisation» de toutes les économies nationales, au point où, dans certains pays qui étaient aux prises avec de l'hyperinflation (on parlait de situation surréaliste en Argentine il y a cinq ou six ans) : à l'heure actuelle, l'économie est complètement dollarisée. Vous pouvez payer en pesos, vous pouvez payer en dollars. Même chose au Brésil. Ce qui est assez intéressant, donc, c'est que cette financiarisation contribue à la perte d'hégémonie ou à la perte de contrôle des États sur leur propre masse monétaire : la seule manière d'établir la stabilité de la monnaie c'est de la connecter sur le dollar. Ce qui m'apparaît déterminant ici, c'est la capacité qu'ont les marchés financiers d'imposer leur politique monétaire aux pays. C'est sans doute par le biais de cette mondialisation de la politique monétaire qu'on repère le phénomène que Olivier a appelé tantôt le phénomène de la domination du capital financier. À ce propos, je voudrais ajouter quelque chose à ce que Christian a dit. Quand on parle de la domination de la Banque mondiale et du FMI, il faut voir que ces instances sont à leur tour contrôlées par les pays riches. Cette domination approfondit le clivage

au sein de l'espace mondial entre les pays riches, qui pourraient faire quelque chose mais qui ne font rien, et les pays pauvres qui, eux, adoptent les normes de la Banque mondiale. Il y a eu un détournement du sens de l'ordre international d'après-guerre : alors qu'on avait voulu au départ que ces entités économiques servent, entre autres choses, de chambre de compensation, qu'elles financent des projets, des méga-projets dans les pays sous-développés surtout, il y a eu un retournement depuis que les pays développés se servent de ces institutions pour établir, par le biais de méga-projets et autres, le contrôle monétaire, financier ou industriel sur la politique économique des pays sous-développés eux-mêmes. Je suis d'accord ici avec Christian : l'écu, c'est vraiment pour réduire la turbulence sur les marchés monétaires à l'intérieur d'un espace économique.

Olivier Clain : Donc vous êtes d'accord...

Dorval Brunelle : Cette idée de bloc économique comme moyen de réduire la turbulence monétaire est quelque chose à quoi je n'avais pas pensé, parce que ce n'est pas mon domaine, mais je trouve cela intéressant.

Éric Pineault : La façon dont l'hégémonie américaine s'appuierait sur le marché financier n'est pas claire pour moi. Et quand on dit que «les marchés financiers veulent ou font ceci ou cela»...

Michel Freitag : C'est par l'ouverture d'un espace dans lequel les marchés financiers agissent souverainement.

Éric Pineault : La question des acteurs dans le marché financier me pose toujours problème. Je sais qu'un des gros acteurs, ici, ce sont les fonds de pension, l'épargne américaine, et que ce sont les gens qui gèrent ces épargnes qui ont beaucoup travaillé à ouvrir et à faire circuler. Mais dans quel intérêt les États-Unis favoriseraient-ils une financiarisation de l'économie?

Manfred Bischoff : Une remarque là-dessus, qui va peut-être préciser un peu. Tu rappelles, Dorval, la première théorisation, chez Hilferding, de la différence entre capital financier et capital industriel, où on peut dire que le capital financier restait quand même encore un capital national. Les acteurs étaient des acteurs nationaux qui avaient des orientations nationales. J'ai senti tantôt une confusion entre des instances qui sont, pourrait-on dire, para-politiques (c'est-à-dire le

Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, et c'est vrai qu'on peut dire qu'il s'agit encore d'une courroie de transmission des États nationaux, de ce qu'il en reste, pour essayer d'orienter les pays du Sud quant aux politiques économiques à mener) et quelque chose qui serait le milieu financier. Le milieu financier, c'est peut-être la seule instance dont on puisse dire qu'elle est mondiale, et qu'elle n'a pas une base nationale; il s'agit d'acteurs dont on pourrait dire empiriquement qu'ils sont situés dans des États-nations, mais qui n'ont pas un intérêt national, qui ne sont pas représentatifs d'un intérêt national. Est-ce qu'il ne faudrait pas aller voir du côté de la mise en place de ce milieu financier, milieu qui justement n'est pas même transnational mais qui est mondial? Ce serait ce milieu financier, plutôt que la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international, qu'il se serait éventuellement assujettis, qui jouerait contre les États-nations. Alors j'aimerais vous demander comment vous concevez le milieu financier. Est-ce que cela a un statut sociologique ou est-ce que c'est encore un concept tout simplement empirique? Est-ce que cela recouvre une réalité nouvelle, ou est-ce qu'on peut toujours encore y appliquer une analyse classique en termes de capital financier, lequel restait par la force des choses subordonné à un système juridique à caractère national, et servant des intérêts nationaux? J'ai l'impression que le «milieu financier», bien que renvoyant encore partiellement, empiriquement, à des banques nationales (et je doute qu'à propos de ces banques on puisse encore parler d'un intérêt national puisqu'elles se sont elles-mêmes redéfinies comme des représentantes des milieux financiers auprès des États nationaux) a acquis une existence autonome au niveau mondial, celle d'une entité d'acteurs sans appartenance nationale et sans visée nationale spécifique.

Dorval Brunelle : Tu mets le doigt sur quelque chose que je ne connais pas beaucoup. Il serait peut-être intéressant pour approfondir cela de penser à Bernard Elie dont c'est un domaine de réflexion depuis plusieurs années. Ceci dit, il y a un élément à partir duquel il serait intéressant de réfléchir, c'est que, lors de la négociation du premier accord de libre-échange (l'ALE) entre le Canada et les États-Unis, il a été dit, dans la littérature gouvernementale en particulier, que l'Accord allait être bénéfique en termes d'emploi, etc., et une des raisons données était que le Canada conservait finalement la maîtrise de son propre marché financier. Or, les termes de l'échange ont été complètement inversés après la signature du libre-échange, précisément parce que le Canada n'a pas de contrôle absolu sur sa monnaie — il est obligé de maintenir le dollar à un niveau inférieur à celui des États-Unis et, ce faisant, il se trouve à accroître le fardeau de sa dette.

Alors, c'est assez intéressant, parce que là où on pensait que l'Accord n'affecterait pas l'autonomie financière, finalement c'est l'absence d'autonomie financière qui a fait que l'interprétation qu'on avait de l'accord de libre-échange s'est retournée contre ceux qui avaient pensé que cela pouvait être favorable. Il y a donc quelque chose de tout à fait légitime dans ce qui est avancé à propos de la perte de contrôle sur le marché financier. Pour ce qui est du milieu financier, c'est autre chose, c'est un domaine que je ne connais pas assez.

Christian Deblock : C'est relatif... Dans la mesure où il est vrai qu'il y a un milieu financier qui constitue vraiment une classe mondiale... Mais je trouve qu'il faut un peu relativiser les choses. Derrière ce mot, il y a aussi des individus, des groupes d'individus, et il y a des intérêts nationaux aussi. J'ai été frappé, lors d'une conférence la semaine dernière sur la Chine, de voir l'importance des liens qui pouvaient exister au sein de la diaspora chinoise, cette circulation de l'argent à l'intérieur de la diaspora; l'argent n'a peut-être pas d'odeur, il n'a peut-être pas de nom, n'empêche qu'il circule en milieu assez fermé. Là, on a de l'argent qui vient de partout, mais il ne va pas n'importe où, il va dans les endroits où il y a des intérêts chinois. C'est un phénomène qui existe aussi du côté américain : les grandes entreprises américaines, quand on regarde les analyses, ne vont pas n'importe où, il y a une dimension que je dirais ethnologique, nationale, qui est toujours encore présente. Je suis d'accord avec toi quand tu dis que les marchés financiers, c'est peut-être le seul endroit où on peut probablement parler de mondialisation, parce qu'effectivement l'argent se promène plus vite que les usines. Mais indépendamment de ça, derrière cet argent, il y a quand même aussi des intérêts propres à chacun des groupes qui dirigent le marché financier.

Dorval Brunelle : Ce à quoi Christian fait référence est intéressant. Loïc Tassé, qui a passé plusieurs années en Chine, a fait une conférence à l'UQAM en novembre 1995 dans laquelle il mettait en lumière à quel point le financement de l'industrialisation en Chine à l'heure actuelle se fait avec l'argent de la diaspora, la plus grande diaspora au monde, constituée par les trente millions de Chinois vivant à l'extérieur. Dans ce cas-là, l'argent suit une filière ethnique et une filière nationale. Bon, ce n'est pas le marché financier, mais c'est suffisant pour enclencher en Chine la transition vers l'économie de marché. C'est énorme comme financement. Ce qui confirmerait l'idée que, le phénomène de la mondialisation existe, oui, mais il y a quand même des filières «étatiques» alternatives.

Michel Freitag : C'est entendu qu'il y a toujours dans un processus dominant des choses qui ne sont pas conformes au processus. L'important, ce serait quand même de repérer qu'il y a une certaine autonomisation du processus financier comme tel relativement aux intérêts nationaux. Mais je voudrais revenir à la question d'Éric tout à l'heure, sur l'intérêt que pouvaient avoir les États-Unis dans une politique qui a créé cet espace d'autonomie des milieux financiers mondiaux. Il me semble qu'il y a des éléments de réponse. Ce n'est pas une réponse tout à fait suffisante, mais un des éléments de réponse c'est la dette des États-Unis. C'est le fait que les États-Unis sont la puissance économique et militaire dominante dans le monde, que leur puissance économique comme telle est en déclin, et qu'ils peuvent se rattraper en la maintenant comme plaque-tournante financière, donc en drainant les capitaux, ainsi que les prises de décision sur les mouvements de capitaux, dans leurs places financières à eux. Ils font alors d'une pierre deux coups, c'est-à-dire qu'ils troquent un contrôle classiquement politique sur l'économie mondiale (avec la canonière, etc.), contre une capacité de contrôle direct des multinationales, dont finalement, très souvent, une bonne partie du personnel reste encore dans la mouvance, au moins idéologique, des États-Unis. Il faudrait peut-être inclure le Japon, et donc, éventuellement, un conflit potentiel dans les milieux financiers entre des intérêts particuliers, ceux qui gravitent plutôt autour du Japon et ceux qui gravitent plutôt autour des États-Unis, et le fait qu'en attendant, les États-Unis parviennent à travers cette suprématie de l'économie financière à financer indéfiniment leur dette tout en restant dominants. Toute autre économie dans le monde serait en train de décliner, de couler, de devoir payer ses dettes, de faire faillite, selon les règles mêmes du système.

Dorval Brunelle : C'est ça l'hégémonie, Michel.

Michel Freitag : Vous avez donc une réponse. La raison pour laquelle les États-Unis ont intérêt à ouvrir le champ d'une libre action non contrôlée par aucune puissance directement nationale, c'est que ce système économique mondial draine chaque année, je crois, quelque quarante ou cinquante milliards de dollars vers les États-Unis. C'est-à-dire que c'est le pays le plus endetté du monde, quand même! Et là, la Banque mondiale n'impose jamais quoi que ce soit.

Dorval Brunelle : Il y a une autre dimension des accords de libre-échange sur laquelle on n'a peut-être pas assez insisté. On a parlé de règlement des différends,

mais les accords de libre-échange c'est aussi une stratégie pour étendre la territorialité du droit américain. L'extraterritorialité des lois américaines a été un contentieux très important dans les années 60-70 (par exemple autour de la question de savoir si Dupont-Canada pouvait transiger avec Cuba puisque le Canada reconnaissait Cuba, alors que Dupont-Canada était toujours soumis à la législation américaine). À l'heure actuelle, il est assez clair que ce qu'on vise, du côté américain, c'est la reconnaissance des normes étatsuniennes hors des États-Unis; j'ai déjà mentionné à ce sujet le rôle des filières pharmaceutiques et autres dans l'Accord de libre-échange nord-américain. La raison pour laquelle on a tellement de difficulté à faire accepter les accords de libre-échange dans les Amériques, c'est qu'on ne négocie pas des normes supranationales qui seraient appliquées d'une manière homogène dans deux univers autrefois hétérogènes, mais on envisage l'Accord de libre-échange comme étant l'imposition de la normativité américaine aux partenaires des États-Unis. Auparavant, il fallait avoir recours à des canons, des tanks et des armées pour imposer les normes; à l'heure actuelle, on assiste au recours à une forme d'arrimage préalable à l'intérieur des filières de production. Je pense que cette dimension de l'extraterritorialité est aussi une façon d'étendre l'hégémonie, mais d'une manière différente. Tandis que, selon le modèle européen, on cherche à construire des normes, à atteindre un consensus sur l'établissement de **nouvelles** normes supranationales, dans le contexte américain, au contraire, il s'agit de substituer des normes américaines à des normes nationales. D'où la résistance de l'Amérique latine, en passant. Le Mexique est trop compromis, trop intégré à l'espace américain, pour pouvoir gagner à ce niveau-là l'autonomie qu'ont, pour le moment encore, certains pays d'Amérique du Sud, dont la part des échanges avec les États-Unis compte quand même pour le tiers de leurs échanges totaux. Ils ont beau être pauvres, je trouve qu'ils ont stratégiquement mieux mené leur barque, parce que leur dépendance unilatérale vis-à-vis des États-Unis est moindre. Pour eux, évidemment, absorber le choc d'une substitution des normes américaines à toutes leurs normes est quelque chose qui est intolérable.

Jocelyne Mageau : Alors, dans l'hypothèse d'un Québec souverain...?

Dorval Brunelle : Je ne sais pas... Je porte déjà le fardeau d'être à peu près le seul fédéraliste ici. Il y avait encore Schecter tout à l'heure mais il a quitté et je suis seul maintenant. Je ne suis pas très emballé par ce projet-là, pour les raisons que je pense avoir données cet après-midi. C'est sûr que, dans la mesure où la

souveraineté servirait de levier pour continentaliser davantage l'économie, je pense ce n'est pas tolérable. Par contre, s'il s'agissait d'un contre-projet qui pourrait freiner la continentalisation, alors oui. Mais depuis que le libre-échangeisme apparaît comme une idéologie politique dominante, depuis que les libre-échangistes Parizeau et Landry ont finalement «bumpé» Pierre-Marc Johnson, qui n'était pas aussi libre-échangiste qu'eux deux (ils avaient d'autres raisons de le faire sans doute et je ne veux pas revenir là-dessus), la marge de manœuvre s'est effectivement rétrécie considérablement. Maintenant, ce qui pourrait éventuellement minimiser les coûts de l'intégration continentale du Québec dans une perspective comme celle-là, c'est peut-être la survivance d'un communautarisme plus fort au Québec par rapport à celui qui prévaut au Canada, par exemple. Évidemment, ce serait la seule voie de sortie, sinon il faut s'opposer à toute souveraineté libre-échangiste, je crois, et peut-être, à la souveraineté tout court en définitive. Mais c'est là un autre sujet.

Dette mondiale et univers parallèle

PAR JEAN BAUDRILLARD

Affichage électronique de la dette publique américaine à Time Square – un chiffre astronomique de quelques milliers de milliards de dollars et qui augmente au rythme hallucinant de 20 000 dollars par seconde. Affichage électronique à Beaubourg des millions de secondes qui nous séparent de l'an 2000. L'un, le chiffre du temps, diminue régulièrement. L'autre, celui de l'argent, augmente vertigineusement. L'un est un compte à rebours qui tend vers la seconde zéro. L'autre, à l'inverse, tend vers l'infini – tous les deux impliquant, au moins dans l'imaginaire, une catastrophe: celle, dans le cas de Beaubourg, de l'épuisement du temps; celle du passage de la dette dans l'exponentiel et d'un crash financier mondial dans le cas américain.

En fait, cette dette ne sera jamais remboursée. Aucune dette ne sera remboursée. Les comptes définitifs n'auront jamais lieu. Si le temps, lui, nous est compté, les capitaux absents, eux, sont au-delà de toute comptabilité. Si les États-Unis sont déjà en rupture virtuelle de paiement, cela n'aura pas de conséquence – il n'y aura pas de Jugement dernier pour cette banque morte virtuelle. Il suffit de passer d'un l'exponentiel ou dans la virtualité pour être dégagé de toute responsabilité, puisqu'il n'y a plus de référence, de monde différentiel auquel se mesurer. C'est une situation tout à fait nouvelle que cette disparition de l'univers référentiel. Quand on contemple le tableau d'affichage sur Broadway, dont les chiffres s'envolent, on a l'impression d'un envol stratosphérique de la dette, du chiffre en années-lumière d'une galaxie qui s'éloigne dans le cosmos, de la vitesse de libération de la dette comme d'un satellite terrestre. Et c'est bien de cela qu'il s'agit en effet: la dette se meut sur une orbite bien à elle, avec une trajectoire autonome, celle des capitaux libérés de toute contingence économique, évoluant dans un univers parallèle, affranchis, par leur accélération même, de toute retombée dans l'univers banal de la production, de la valeur et de l'usage. Un univers pas même orbital: exorbitant, excentré, excentrique. Avec une probabilité très faible qu'il rejoigne jamais le nôtre.

C'est pourquoi aucune dette désormais ne sera remboursée. Elle peut tout au plus être rachetée en solde pour être reversée sur un marché de la dette – dette publique, dette nationale, dette mondiale –, redevenue elle-même une valeur d'échange. Il n'y a pas d'échéance probable de la dette; et c'est ce qui fait sa valeur inestimable. Car telle qu'elle demeure ainsi suspendue, elle est notre seule assurance sur le temps. Au contraire du compte à rebours qui signifie l'épuisement du temps, la dette indéfiniment différée nous garantit que le temps lui-même est inépuisable... Or nous avons bien besoin de cette assurance virtuelle sur le temps, au moment où l'avenir lui-même tend à s'épuiser dans le temps réel. Blanchir la dette, apurer les comptes, effacer la dette du tiers monde... vous n'y pensez pas! Nous ne vivons que du déséquilibre de la dette, de sa prolifération, de sa promesse d'infini. La dette globale, planétaire, n'a évidemment aucune signification en termes traditionnels d'obligation et de crédit. Par contre, elle est notre véritable créance collective – créance symbolique par où les personnes, les entreprises, les nations se trouvent assignées les unes aux autres par défaut. Chacun est assigné à l'autre (même les banques) par leur faillite virtuelle, comme des complices le sont par leur crime. Tous assurés d'exister l'un pour l'autre à l'ombre d'une dette inexorable, imprescriptible, puisque d'ores et déjà le remboursement de la dette mondiale accumulée excède de loin les fonds disponibles; cela n'a donc plus d'autre sens que de lier tous les humains civilisés dans un même destin à crédit. Tout comme l'arme nucléaire, dont l'accumulation mondiale excède de loin la destruction globale de la planète, n'a plus d'autre sens que de lier l'ensemble des humains dans un même destin de menace et de dissuasion.

On comprend alors pourquoi les Américains font si spectaculairement état de leur dette. L'initiative est censée faire honte à l'État de sa gestion et alerter les citoyens sur une débâcle imminente des finances et de la chose publique. Mais

l'aspect exorbitant des chiffres leur ôte toute signification (même les chiffres ont perdu leur crédit). En fait, tout cela n'est qu'une gigantesque publicité, si d'ailleurs le *billboard* lumineux a toutes les allures d'une cote boursière triomphale qui aurait crevé tous les plafonds. La population le contemple fascinée comme au spectacle d'une performance mondiale (alors qu'elles ne s'attroupent guère devant l'horloge numérique de Beaubourg pour voir s'écouler la fin du siècle). En même temps, elle est collectivement dans la même situation que le pilote d'essai du Tupolev qui, jusqu'à la dernière seconde, a pu voir sur son circuit de vidéo interne son appareil piquer au sol et s'écraser. Est-ce qu'il aura eu le réflexe ultime de regarder l'image avant de mourir? Il aurait pu s'imaginer vivre ses derniers moments en réalité virtuelle. Est-ce que l'image a survécu à l'homme, ne fût-ce qu'une fraction de seconde, ou l'inverse? Est-ce que la réalité virtuelle survit à la catastrophe du monde réel?

Nos vrais satellites artificiels, ce sont la dette mondiale, ce sont les capitaux flottants et les charges nucléaires qui encerclent la Terre de leur ronde orbitale. Devenus artefacts purs, d'une mobilité sidérale et d'une convertibilité instantanée, ils ont enfin

trouvé leur vraie place, plus extraordinaire que le Stock Exchange, les banques et les silos: l'orbite où ils se lèvent et se couchent comme des soleils artificiels. Le dernier en date de ces univers parallèles en voie de formation et de développement exponentiel, c'est celui d'Internet et des réseaux mondiaux d'information. Chaque jour pourrait s'afficher là aussi en temps réel, en millions d'individus et en milliards d'opérations, la croissance irrésistible, l'excroissance d'une information dont l'extension est telle qu'elle n'a plus rien à voir avec une intégration quelconque des connaissances. D'ores et déjà, on peut dire que cet immense potentiel ne sera jamais racheté, au sens où il ne trouvera jamais son usage.

Le dernier en date de ces univers parallèles en voie de formation et de développement exponentiel, c'est celui d'Internet et des réseaux mondiaux d'information. Chaque jour pourrait s'afficher là aussi en temps réel, en millions d'individus et en milliards d'opérations, la croissance irrésistible, l'excroissance d'une information dont l'extension est telle qu'elle n'a plus rien à voir avec une intégration quelconque des connaissances. D'ores et déjà, on peut dire que cet immense potentiel ne sera jamais racheté, au sens où il ne trouvera jamais son usage.

Et sa fin. C'est donc exactement comme la dette: l'information est aussi inexplicable que la dette, au sens où nous ne pourrions plus jamais nous en acquitter. D'ailleurs, le stockage des données, l'accumulation et la circulation mondiale de l'information sont tout à fait semblables à la compilation d'une dette irrémédiable. Et là aussi, dès lors que cette information proliférante excède de loin les besoins et les capacités de l'individu et de l'espèce en général, elle n'a plus d'autre sens que de lier l'ensemble des humains dans un même destin d'automatisme cérébral et de sous-développement mental. Car il est clair que, si une certaine dose d'information réduit notre ignorance, une dose massive d'intelligence artificielle ne peut que nous convaincre du déficit de notre intelligence naturelle et nous y enfoncer. Le pire dans un être humain est bien d'en savoir trop et d'être inférieur à ce qu'il sait. C'est la même chose pour la responsabilité et la capacité émotionnelle: la sollicitation perpétuelle par les médias, en termes de violence, de malheur, de catastrophe, loin d'exalter quelque solidarité collective, ne fait que démontrer notre impuissance réelle et nous plonger dans la panique et le remord.

Tous ces univers parallèles, pris dans une logique autonome et exponentielle, sont des bombes à retardement. C'est évident pour le nucléaire, mais cela est vrai aussi de la dette et des capitaux flottants. La moindre irruption de ces univers dans le nôtre, le moindre croisement de leur orbite avec la nôtre briserait immédiatement l'équilibre fragile de nos échanges et de nos économies. Il en serait (ou il en sera) de même avec la libération totale de l'information, faisant de nous des radicaux libres cherchant désespérément leur molécule dans un cyberspace raréfié.

La Raison voudrait sans doute que nous réintégrions ces univers au nôtre, dans un monde homogène: que le nucléaire trouve son usage pacifique, que toutes les dettes soient apurées, que les capitaux flottants soient réinvestis en recherche sociale, que toute l'information s'inscrive dans le savoir. Mais c'est sans doute là une utopie dangereuse. Que ces univers restent parallèles et que leur menace suspendue, leur excentricité nous protègent. Car, tout parallèles et excentriques qu'ils soient, ce sont pourtant les nôtres, c'est nous qui les avons matérialisés ainsi hors de notre portée, comme un état de transcendance, c'est nous qui les avons mis sur orbite comme une sorte d'imaginaire catastrophique. Mais c'est peut-être bien ainsi. Car si la coléction de nos sociétés était maintenue jadis par l'imaginaire du progrès, elle l'est aujourd'hui par l'imaginaire de la catastrophe.

Tous ces univers parallèles, pris dans une logique autonome et exponentielle, sont des bombes à retardement. C'est évident pour le nucléaire, mais cela est vrai aussi de la dette et des capitaux flottants. La moindre irruption de ces univers dans le nôtre, le moindre croisement de leur orbite avec la nôtre briserait immédiatement l'équilibre fragile de nos échanges et de nos économies. Il en serait (ou il en sera) de même avec la libération totale de l'information, faisant de nous des radicaux libres cherchant désespérément leur molécule dans un cyberspace raréfié.

L'ŒIL DE WILLEM



NUMEROS DES CAHIERS DE RECHERCHE DÉJÀ PARUS :

0 - *Débats sur la Révolution*. Séminaires tenus durant l'année 1989.

1- *Postmodernité, compréhension, normativité : quelques propositions typologiques* (exposé de Michel Freitag et discussion). *Le pacifisme face à la guerre du Golfe* (à partir de l'exposé de Dario de Facendis, au dernier séminaire). *Média et éthique* (Michel Freitag). Séminaire du 25 janvier 1991.

2- *Postmodernité, théorie et rhétorique en sciences humaines* (exposé de Gilbert Laroche et discussion). Séminaire du 1er mars 1991.

3- *L'"histoire" de la postmodernité: modernité esthétique, postmodernisme et communication* (exposé de Jean-François Côté et discussion). *Analyse structurelle et historique du procès de la constitution de l'art dans la modernité* (Michel Freitag). Séminaire du 22 mars 1991.

4- *Analytique de la postmodernité : le paradoxe de la monnaie et le système de la dette* (exposé de Aldo J. Haesler et discussion). «*Abolition*», article qui traite de l'exacerbation de l'abstraction économique, permettant d'envisager, virtuellement, «une société sans argent» (tiré de L'Encyclopédie des nuisances, T.I, fascicule 11). Séminaire du 5 avril 1991.

5- *Juridicisation et postmodernité* (exposé de Georges Lebel et discussion). *Références bibliographiques sur la notion de postmodernité* (texte soumis par Yves Bonny). Séminaire du 10 mai 1991.

6- *Liotard et la condition postmoderne* (exposé de Gilles Gagné et discussion). Séminaire du 6 septembre 1991.

7- *Théories sur la postmodernité : Lyotard, Rorty et Agamben*. (exposé de Jacques Mascotto et discussion). *Sémiotique transcendantale, ou anthropologie transcendantale, ou encore: épistémologie critique ou ontologie réflexive?* (texte sur Apel de Michel Freitag). Séminaire du 11 octobre 1991.

8- *Sur la philosophie contemporaine* (exposé de Olivier Clain et discussion). Séminaire du 8 novembre 1991.

9- *L'identité aujourd'hui* (exposé de Charles Taylor et discussion). Séminaire du 6 décembre 1991.

10- *Le système de stratification* (exposé de Stephen Schecter). Séminaire du 17 janvier 1992.

11- *Critique de la société de communication* (exposé de Jean-François Côté et discussion). Séminaire du 21 février 1992.

12- *Le communisme et la Russie hier et aujourd'hui* (exposés de Olivier Clain et de Jacques Mascotto). *Fiche de lecture: Les règles du*

- jeu. L'action collective et la régulation sociale* (ouvrage de Jean-Daniel Reynaud, commenté par Gilles **Gagné**). «*L'idéologie des juges*»; *remarques sur la recherche d'André Lajoie, de Régine Robin, et de Armelle Chitrit*, par Gilles **Gagné**. Séminaire du 19 mars 1992.
- 13- *Lévinas: essai de reconstruction* (exposé de Aldo J. **Haesler** et discussion). Séminaire du 3 avril 1992.
- 14- *La famille: constitution, dissolution et enjeux normatifs liés à celle-ci* (exposé de Daniel **Dagenais** et discussion). Séminaire du 11 décembre 1992.
- 15- *La jeunesse dans la modernité* (exposé de Jacques **Goguen** et discussion). Séminaire du 15 janvier 1993.
- 16- *La possibilité de l'expérience dans le monde contemporain : sur Gorgio Agamben*. (exposé de Dario **de Facendis** et discussion). Séminaire du 12 février 1993.
- 17- *Pornographie et modernité* (exposé de Bernard **Arcand** et discussion). Séminaire du 19 mars 1993.
- 18- *La conscience* (exposé de Michel **Freitag** et discussion). Séminaire du 16 avril 1993.
- 19- *Figures de la conscience chez les Grecs de l'Antiquité* (exposé de Dario **de Facendis** et discussion). Séminaire du 14 mai 1993.
- 20- *Homo economicus, transformations historiques* (exposé de Jean **Pichette** et discussion). Séminaire du 11 juin 1993.
- 21- *La fin de l'histoire et le dernier homme* (de Francis Fukuyama): présentation par les membres de la revue Conjoncture et discussion. *Quelle fin de l'histoire, ou la fin de quelle histoire? Critique philosophique et sociologique de l'ouvrage de Francis Fukuyama* (Michel **Freitag**). Séminaire du 17 septembre 1993.
- 22- *Les expressions philosophiques et esthétiques d'une crise de la civilisation moderne* (exposés de Stephen **Schecter** et de Jacques **Mascotto**, et discussion). Séminaire du 15 octobre 1993.
- 23- *La postmodernité comme théorie de la société: Systèmes et mondes vécus* (exposés de Jean-François **Côté** et de Michel **Lalonde**, et discussion). Séminaire du 10 décembre 1993.
- 24- *Lecture critique des théorisations de la postmodernité* (exposé de Yves **Bonny**, et discussion). Séminaire du 21 janvier 1994.
- 25- *Les crises de la modernité: I. Le fascisme et le nazisme* (Débat et texte de Michel **Freitag**: Quelques considérations actuelles sur le nazisme et son idéologie). Séminaire du 18 février 1994.
- 26- *La social-démocratie* (exposé de Stephen **Schecter** et discussion). Séminaire du 15 avril 1994.
- 27- *Les crises de la modernité: II. Le communisme* (exposé de Jacques **Mascotto** et discussion) Séminaire du 6 mai 1994.

- 28- *La «Great Functionalist Society»* (exposé de Jean-François Côté et discussion). Séminaire du 14 octobre 1994.
- 29- *Religion, charte des droits et politique*. (Exposés de Michel Freitag et Jacques Mascotto et discussion). Séminaire du 11 novembre 1994.
- 30- *La pensée de Lacan*. (Exposé de Jean-Paul Gilson et discussion). Séminaire du 16 décembre 1994. [À paraître]
- 31- *Les paradigmes actuels en sciences sociales*. (Exposé de François Dosse et discussion). Séminaire du 24 février 1995.
- 32- *Au comble du subjectivisme moderne: l'objet esthétique. À propos d'un concept de Wladimir Weidlé*. (Exposé de Jacques Dewitte et discussion). Séminaire du 24 mars 1995.
- 33- *L'économie mondiale*. (Exposé de Georges Lebel et discussion). Séminaire du 5 mai 1995.
- 34- *Présentation de son ouvrage Jouissance et politique par Denis Duclos* Séminaire du 15 septembre 1995.
- 35- *Altérité et Identité autour de l'Essai sur l'exotisme de Victor Segalen*. (Exposé de Robert Laliberté). Séminaire du 17 novembre 1995.
- 36- *Intégration et exclusion : le régionalisme à l'aune de la sociologie* (Exposé de Dorval Brunelle et discussion). Séminaire du 15 décembre 1995.

SOMMAIRE

Intégration et exclusion : le régionalisme à l'aune de la sociologie
Exposé de Dorval Brunelle et discussion
